



Maintenant et demain
L'excellence dans tout ce que nous entreprenons



Rapport d'évaluation sommative sur le Programme canadien pour l'épargne-études

Rapport final
6 novembre 2015

Direction générale de la politique stratégique et de la recherche

**Programme canadien pour l'épargne-études (PCEE) :
Rapport d'évaluation sommative**

Vous pouvez télécharger cette publication en ligne à :
publicentre.edsc.gc.ca

Ce document est offert sur demande en médias substituts (gros caractères, braille, audio sur cassette, audio sur DC, fichiers de texte sur disquette, fichiers de texte sur DC ou DAISY) en composant le 1 800 O-Canada (1-800-622-6232). Les personnes qui utilisent un téléscripteur (ATS) doivent composer le 1-800-926-9105.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2016

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les droits de reproduction :
droitdauteur.copyright@HRSDC-RHDCC.gc.ca

PDF

N° de cat. : Em20-37/2016F-PDF
ISBN : 978-0-660-04161-2

EDSC

N° de cat. : SP-1109-01-16F

*Rapport d'évaluation sommative sur le
Programme canadien pour l'épargne-études*

Rapport final

*Direction de l'évaluation
Direction générale des politiques stratégiques et de service
Emploi et Développement social Canada*

6 novembre 2015

Table des matières

Liste des abréviations	ii
Sommaire	iii
Réponse de la direction.....	vii
1. Introduction.....	1
1.1 Limites.....	2
2. Renseignements généraux.....	3
2.1 Incitatifs des régimes enregistrés d'épargne-études et du Programme canadien pour l'épargne-études.....	3
2.2 Objectifs des mesures de la Subvention canadienne pour l'épargne-études.....	5
3. Pertinence du Programme canadien pour l'épargne-études en 2014.....	6
3.1 Coûts liés aux études postsecondaires.....	6
3.2 Conformité avec les priorités du gouvernement fédéral	8
3.3 Incitatifs efficaces augmentant l'épargne.....	8
4. Rendement du Programme canadien pour l'épargne-études : épargne dans les régimes enregistrés d'épargne-études	12
4.1 Participation au régime enregistré d'épargne-études et épargne.....	13
4.2 Les habitudes d'épargne dans un régime enregistré d'épargne-études	16
4.3 Utilisation du régime enregistré d'épargne-études par groupes de revenus et souscripteurs	20
5. Épargner pour les études postsecondaires en dehors d'un régime enregistré d'épargne-études.....	25
5.1 Qui épargne en dehors d'un régime enregistré d'épargne-études?	25
5.2 Raisons qui poussent les gens à épargner en dehors d'un régime enregistré d'épargne-études	25
6. Rendement du Programme canadien pour l'épargne-études : utilisation des régimes enregistrés d'épargne-études pendant les études postsecondaires	27
6.1 Utilisation de l'épargne des régimes enregistrés d'épargne-études par les étudiants de niveau postsecondaire.....	27
6.2 Incidence des régimes enregistrés d'épargne-études sur le financement des études postsecondaires	29
7. Efficacité et économie des ressources pour atteindre les objectifs.....	33
7.1 Efficacité et économie – évaluation de l'utilisation des ressources	33
7.2 Efficacité de l'exécution du programme	38
8. Conclusions, recommandations et travaux à venir.....	40
8.1. Recommandations	40
Annexe 1 – Questions d'évaluation.....	41
Annexe 2 – Sommaire des études réalisées pour appuyer l'évaluation sommative.....	45
Annexe 3 – Modèle logique du PCEE.....	50
Annexe 4 – Bibliographie.....	50

Liste des abréviations

ARC	Agence du revenu du Canada
BEC	Bon d'études canadien
EASEF	Enquête sur l'accès et le soutien à l'éducation et la formation
ECCF	Enquête canadienne sur les capacités financières
EDM	Enquête sur les dépenses des ménages
EDSC	Emploi et Développement social Canada
EJET	Enquête auprès des jeunes en transition
END	Enquête nationale auprès des diplômés
PCEE	Programme canadien pour l'épargne-études
PCPE	Programme canadien de prêts aux étudiants
REEE	régime enregistré d'épargne-études
REER	régime enregistré d'épargne-retraite
SCEE	Subvention canadienne pour l'épargne-études

Sommaire

Cette évaluation sommative du Programme canadien pour l'épargne-études (PCEE) évalue le rendement du PCEE. Ce programme, qui comprend la Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE) de base, la Subvention canadienne pour l'épargne-études supplémentaire et le Bon d'études canadien (BEC), offre des incitatifs à épargner pour les études postsecondaires dans un régime enregistré d'épargne-études (REEE). En plus de répondre à des questions d'évaluation précises, l'évaluation visait à évaluer dans quelle mesure le PCEE atteint son objectif de « *veiller à ce qu'il soit plus facile pour les familles d'épargner en vue des études de leurs enfants en offrant des incitations plus importantes au moyen de la nouvelle Subvention canadienne pour l'épargne-études*¹ ».

Ce rapport résume les résultats recueillis dans le cadre de 15 études menées en vue de la présente évaluation. Beaucoup d'autres études ont également été utilisées afin de compléter ces résultats. Les résultats préliminaires de l'évaluation ont été présentés à la rencontre du Comité ministériel d'évaluation en mars 2014.

Principales constatations

Pertinence du programme

Les coûts des études postsecondaires justifient-ils l'existence du PCEE? Les objectifs du PCEE correspondent-ils aux priorités du gouvernement fédéral? Dans quelle mesure les subventions et les bons motivent-ils les gens à épargner?

L'existence du PCEE est toujours justifiée par l'augmentation continue des coûts associés aux études postsecondaires. Les priorités du gouvernement du Canada et d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) soulignent l'importance du programme et des études postsecondaires. Afin que les familles à faible revenu épargnent davantage pour les études postsecondaires de leurs enfants, la revue de la littérature et les comparaisons internationales ont démontré que les contributions de contrepartie (c.-à-d. des subventions), comme la SCEE, pourraient être l'incitatif le plus approprié pour augmenter l'épargne destinée aux études.

Utilisation du PCEE

Y a-t-il davantage de familles à faible revenu qui épargnent pour les études postsecondaires dans des régimes enregistrés d'épargne-études? Quels sont les taux de participation et leurs tendances? Y a-t-il eu un changement dans les habitudes d'épargne depuis la mise en œuvre de la SCEE supplémentaire et du BEC?

Le niveau des actifs dans les REEE est passé de 2,4 milliards de dollars en 1997 à 40,5 milliards de dollars en 2013. En 2013, 883 millions de dollars ont été déboursés sous

¹ Budget fédéral de 1998, page 76, www.fin.gc.ca/budget98/bp/bp98f.pdf

forme de subvention dans le cadre du PCEE. Le nombre de familles à faible revenu ayant des REEE continue d'augmenter, atteignant 400 000 familles avec enfants en 2012.

La proportion d'enfants âgés de moins de 18 ans qui ont reçu la SCEE au moins une fois au cours de leur vie est passée de 9,7 % en 1998 à 47,1 % en 2013 (en 2013, le Canada comptait environ 6,9 millions d'enfants âgés de moins de 18 ans; de ce nombre, plus de 3,2 millions avaient un REEE et avaient reçu la SCEE de base). Près de 2,5 millions de ces bénéficiaires, ou 75,3 %, ont cotisé à leur REEE et ainsi bénéficié de la SCEE de base en 2013. Parmi ceux-ci, 860 000 (ou environ 35 %) ont reçu la SCEE supplémentaire. Le nombre de bénéficiaires de la SCEE supplémentaire ayant reçu une subvention supplémentaire de 10 % ou 20 % au cours d'une année donnée est passé de 120 000 en 2005 à 860 000 en 2013. Pour ce qui est de la proportion totale d'enfants admissibles à la SCEE supplémentaire qui l'ont reçue pour une année donnée, elle a augmenté, passant de 2,7 % en 2005 à 17,4 % en 2012.

Le taux de participation aux REEE (c.-à-d. le pourcentage d'enfants âgés de moins de 18 ans ayant un REEE) varie considérablement selon le revenu familial. En 2012, il se situait entre 25,2 % pour les familles ayant un revenu inférieur à 25 000 \$ et 70,1 % pour les familles ayant un revenu supérieur à 125 000 \$, bien que le taux de participation aux REEE ait quadruplé pour les familles ayant un faible revenu entre 1999 et 2012. Le fait que le taux ait quadruplé découle possiblement davantage de la SCEE de base, puisque le taux d'augmentation n'a pas changé de façon notable à la suite de la mise en place de la SCEE supplémentaire. Cependant, il a été démontré que le BEC a contribué à une augmentation importante du taux de participation aux REEE chez les familles à faible revenu.

Les résultats permettent de conclure que le taux de participation aux REEE est également fortement influencé par les aspirations parentales, les habitudes d'épargne déjà en place, ainsi qu'une bonne connaissance financière et des avantages à utiliser les REEE.

Les contributions annuelles moyennes aux REEE ajustées pour l'inflation (en dollars de 2006 parmi ceux qui ont contribué) sont passées de 1 436 \$ à 1 331 \$ pour la période entre 1998 et 2013. En 2013, ceux qui ont seulement reçu la SCEE de base ont eu des contributions moyennes de 1 491 \$, soit environ 500 \$ de plus que ceux qui ont reçu la SCEE supplémentaire ou le BEC. Les niveaux de contribution de 2013 variaient considérablement par province et territoire; les taux les plus élevés étaient dans les Territoires, la Colombie-Britannique et l'Ontario (tous au-delà de 1 600 \$), alors que le plus faible était au Nouveau-Brunswick (1 127 \$).

De plus, il a été constaté que les bénéficiaires inscrits à la SCEE supplémentaire étaient plus susceptibles de recevoir des contributions à leur REEE pour une année donnée que les autres familles ayant des REEE, laissant voir une incidence positive en termes d'épargne pour les familles qui prennent une approche proactive.

Épargne pour les études postsecondaires placée ailleurs que dans les REEE

Dans quelle mesure les Canadiens et Canadiennes épargnent-ils pour les études postsecondaires ailleurs que dans les REEE?

En 2013, un quart des familles ayant un REEE plaçaient également leurs épargnes pour les études postsecondaires ailleurs, tout comme le faisaient 38,6 % des familles n'ayant pas de REEE. Parmi le premier groupe, les raisons les plus fréquentes poussant les familles à épargner ailleurs que dans les REEE étaient la « diversification » (21 %), « l'accès facile aux fonds » (17 %) et « l'atteinte du maximum de la SCEE annuelle reçue ou de la limite cumulative des REEE de 50 000 \$ » (7 %). Les raisons les plus fréquentes données par les familles sans REEE comprenaient « l'accès facile aux fonds » (17 %), « ne pas avoir eu le temps jusqu'à présent » (14 %) et « un manque de connaissance du REEE » (11 %). Parmi les familles n'ayant pas de REEE qui ont été questionnées, bon nombre d'entre elles montraient un manque de compréhension des REEE et du PCEE.

Retraits de fonds des REEE et du PCEE

Dans quelle mesure le PCEE rend-il les études postsecondaires plus abordables? Quelle incidence ont les REEE et le PCEE sur le montant des prêts et bourses accordé aux étudiants?

Dans l'ensemble, le montant total des retraits des REEE a atteint plus de 2,7 milliards de dollars en 2013. De ce montant, 1,7 milliard de dollars constituaient des retraits de cotisations aux fins des études postsecondaires et 1 milliard de dollars étaient des paiements d'aide aux études². Environ 17 % des étudiants de niveau postsecondaire ont effectué un retrait d'un REEE en 2013, comparativement à moins de 0,3 % en 1998. La moyenne annuelle de retraits d'un REEE est passée de 3 705 \$ à 7 673 \$ au cours de cette période.

En moyenne, les étudiants ayant des REEE recevaient moins de prêts étudiants. Cela peut s'expliquer, en partie, par le fait que le retrait de fonds d'un REEE diminue d'une somme équivalente le montant accordé en prêt étudiant, à l'exception d'une exemption de 100 \$ par semaine au cours des études pour les paiements d'aide aux études et autres sources de revenus. Une nouvelle politique fédérale est mise en œuvre actuellement pour exempter les retraits de cotisations des calculs des prêts étudiants. Cependant, l'information concernant l'effet des retraits d'un REEE sur l'admissibilité des étudiants aux prêts et bourses n'est pas facilement accessible au public.

Efficacité et économie

Dans quelle mesure le financement du PCEE va-t-il aux personnes qui, sans ce programme, n'auraient pas épargné pour leurs études postsecondaires? Qu'arrive-t-il

² Il existe deux types de retrait de REEE pendant les études postsecondaires : les retraits de cotisations et les paiements d'aide aux études (qui sont des retraits de subventions et de revenus de placement).

avec les cotisations de REEE aux échelons de revenu plus élevé? Dans quelle mesure le modèle de prestation des services du PCEE est-il efficace?

Les familles ayant un revenu élevé ont besoin de peu d'encouragement pour épargner en vue des études postsecondaires de leurs enfants puisqu'ils ont plus de ressources financières à leur disposition et qu'ils épargnaient déjà pour les études de leurs enfants avant la mise en place du PCEE en 1998. Les données montrent que, en 1999, bien que 60 % des familles ayant des enfants âgés de 17 à 18 ans (et ayant un revenu familial de 80 000 \$ ou plus) épargnaient pour les études postsecondaires, seulement 11,5 % de ces familles avaient des REEE. En raison des règlements du PCEE³, la plupart de ces enfants n'ont jamais été admissibles à la SCEE. En 2012, le taux de participation aux REEE de ces familles ayant des enfants de tous les âges avait augmenté à 63,8 %. Il semble donc que l'augmentation du taux de participation au REEE chez ces familles résulte, en grande partie, d'un changement dans la façon dont ils épargnent pour les études.

De plus, il a été estimé que plus de 400 millions de dollars en subventions (ou 49 % des dépenses totales du PCEE) ont été octroyés aux familles ayant un revenu familial de 90 000 \$ ou plus en 2013. De ce montant, 280 millions de dollars (ou 32 % des dépenses totales du PCEE) sont allés aux familles ayant un revenu de 125 000 \$ ou plus.

Concernant l'efficacité du modèle de prestation des services du PCEE, il semble que le PCEE soit exécuté de façon efficace (en collaboration avec les intervenants externes).

Recommandations

1. Examiner des moyens pour que les fonds atteignent plus efficacement les familles ayant le plus besoin d'aide et d'encouragement pour épargner en vue des études postsecondaires de leurs enfants.
2. Compléter les initiatives de sensibilisation visant à mieux faire *connaître* le PCEE en favorisant une meilleure *compréhension* des incitatifs à l'épargne qu'il offre en vue d'augmenter la participation des familles canadiennes au programme.

³ Selon la règle des 16/17 ans, il faut qu'un minimum de cotisations au REEE soit effectué avant que l'enfant n'atteigne l'âge de 16 ans pour pouvoir être admissible à la SCEE à l'âge de 16 et de 17 ans.

Réponse de la direction

La direction reconnaît la contribution des personnes qui ont participé à l'évaluation sommative du Programme canadien pour l'épargne-études (PCEE). La direction est d'accord avec les résultats de l'évaluation, et propose la réponse de la direction qui suit.

Depuis sa mise en œuvre en 1998, le PCEE a fourni des incitatifs à l'épargne pour encourager et renforcer l'importance d'épargner tôt et de façon continue pour les études postsecondaires des enfants, au moyen du régime enregistré d'épargne-études (REEE). Le PCEE fournit deux incitatifs à l'épargne associés au REEE : la Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE) et le Bon d'études canadiens (BEC).

Les résultats de l'*Évaluation sommative du PCEE* montrent que le PCEE a été efficace pour encourager l'épargne en vue des études postsecondaires des enfants et qu'il a atteint quelques résultats importants. La conception du programme et les efforts de sensibilisation sont axés spécifiquement sur les familles à faible revenu. L'évaluation montre que la proportion de bénéficiaires des familles à faible revenu a augmenté considérablement, ainsi que la proportion des déboursements du programme versés aux familles à faible revenu. Il est clair que la SCEE supplémentaire et les BEC octroient plus de fonds aux familles à faible revenu, et il existe des limites au montant des subventions qui peuvent être reçues, ce qui permet d'atténuer les gains des épargnants à revenu élevé.

De plus, le modèle unique de prestation des services du PCEE impose certaines contraintes quant à son fonctionnement : plus de 90 promoteurs de REEE sont directement en contact avec les Canadiens et les Canadiennes (les souscripteurs et les bénéficiaires), la politique des REEE relève de la compétence du ministère des Finances et est gérée par l'Agence du revenu du Canada (ARC) en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Les fonctions des différents partenaires participant à l'exécution du programme sont importantes.

Le PCEE a fait des progrès considérables en s'assurant que les familles nouvellement admissibles soient informées de leur admissibilité au BEC grâce à des envois postaux trimestriels qui comprennent de l'information sur la manière d'accéder au BEC. Le PCEE a établi de solides partenariats avec des organismes communautaires afin d'aborder le sujet des obstacles de l'accès au BEC et d'atténuer ceux-ci, entre autres au moyen d'activités locales de promotion de l'inscription qui reçoivent le soutien de Service Canada et des promoteurs de REEE. De plus, le PCEE a ciblé d'importants promoteurs de REEE pour s'assurer que les clients existants, qui ont déjà surmonté les obstacles et ouvert un REEE, accèdent au BEC (selon leur admissibilité).

Principales constatations

Épargne totale dans des REEE

- La SCEE et les BEC ont incité les Canadiens à accumuler un montant important d'épargne dans les REEE, montant s'élevant à 40,5 milliards en 2013.
- L'augmentation du montant des fonds de REEE pour contribuer aux études postsecondaires des étudiants canadiens est tout aussi marquée, avec près de 3 milliards de dollars disponibles pour aider au financement des programmes d'études postsecondaires en 2013.

Participation au programme

- L'évaluation a révélé que le PCEE a encouragé un nombre croissant de Canadiens (47,1 % en 2013) à ouvrir un REEE et à recevoir des prestations de la SCEE.
- Cette augmentation de la participation touche tous les groupes économiques. L'augmentation de la participation au REEE chez les familles de la tranche ayant le revenu le plus faible (de 0 \$ à 24 999 \$ de revenu familial) avait déjà quadruplé en 2012, alors qu'elle avait doublé dans les tranches ayant les revenus les plus élevés.
- La participation des familles ayant un faible revenu permanent (c.-à-d. les familles qui demeurent sous le seuil le plus bas de la SCEE supplémentaire) a augmenté de plus de six fois entre 1999 et 2012.
- Selon le sondage de l'évaluation mené auprès des souscripteurs d'un REEE et des non-souscripteurs, il appert que le soutien du gouvernement (au moyen de la SCEE ou des BEC) était la raison citée le plus fréquemment par les répondants (environ 60 % de tous les cas) pour justifier l'utilisation d'un REEE.
- La recherche montre également que les facteurs culturels et attitudeux sont importants pour encourager l'accès aux études postsecondaires et que l'épargne à long terme peut contribuer à favoriser les aspirations et les attentes à l'égard des études.

Équilibrer les paiements du PCEE

- Le fait que la proportion de paiements du PCEE dirigée directement aux familles à faible revenu (revenu de moins de 45 000 \$ en 2012) est en augmentation (8,9 points de pourcentage entre 1999 et 2012) témoigne de l'amélioration de la portée du PCEE auprès des familles qui ont le plus besoin d'aide pour épargner en prévision des études postsecondaires de leurs enfants. En conséquence, les familles dont le revenu dépasse le seuil de la SCEE supplémentaire (revenu de plus de 90 000 \$ en 2012) ont reçu une part moindre des paiements (3 points de pourcentage), alors qu'elles représentent une plus large part de la population (augmentation de 9,4 points de pourcentage).
- La proportion de paiements versée aux familles ayant un revenu supérieur à 125 000 \$ est restée la même malgré une augmentation de près de 100 % dans la proportion de la population de cette catégorie de revenu durant la même période.

- La mise en œuvre des prestations de la SCEE supplémentaire a sans aucun doute aidé à améliorer l'équilibre des paiements que verse le gouvernement du Canada aux familles canadiennes.

Participation à la SCEE supplémentaire et au BEC

- L'évaluation a révélé que quelque 34 % des familles admissibles à la SCEE supplémentaire qui ont cotisé à un REEE en 2012 n'ont pas reçu de subvention supplémentaire. De même, environ 23 % des familles admissibles au BEC qui avaient un REEE n'ont pas reçu de BEC. Les responsables du programme reconnaissent qu'il s'agit là d'un problème et, en 2013, ils ont instauré dans le cadre du PCEE un nouveau formulaire de demande simplifié dans lequel les souscripteurs sont automatiquement évalués pour la SCEE supplémentaire et le BEC (c.-à-d. que le choix de ne pas participer est une option). Cette approche fait appel aux conclusions du domaine de l'économie comportementale, à savoir que le fait d'offrir par défaut la possibilité de participer améliore l'accès et la participation. Les tendances générales que révèle l'évaluation démontrent la capacité du programme à encourager une proportion importante de l'ensemble des Canadiens, même les familles avec un faible revenu permanent, à épargner pour les études postsecondaires de leurs enfants; ceci témoigne de l'importante contribution qu'a faite le PCEE pour encourager l'épargne dans les REEE en prévision des études postsecondaires des enfants. Le Ministère peut envisager un avenir où la majorité des enfants auront des REEE pour les aider à payer leurs études postsecondaires.

Recommandations

1. *Examiner des moyens pour que les fonds atteignent plus efficacement les familles ayant le plus besoin d'aide et d'encouragement pour épargner en vue des études postsecondaires de leurs enfants.*
 - Cette recommandation est conforme à la *Loi canadienne sur l'épargne-études* (LCÉE) qui prévoit que « le ministre doit prendre les mesures nécessaires à la réalisation de l'objet énoncé à l'article 3, notamment faire connaître à la population canadienne, par des activités d'information et de promotion, l'existence des subventions pour l'épargne-études et des bons d'études ainsi que les modalités applicables ».
 - La direction reconnaît qu'il est nécessaire de concentrer ses efforts pour tenter de sensibiliser les familles qui sont le plus dans le besoin. Le PCEE continuera d'adopter des approches novatrices qui favoriseront et stimuleront de nouveaux partenariats avec des organismes communautaires, des promoteurs de REEE et d'autres ministères fédéraux et provinciaux, notamment l'Agence de la consommation en matière financière du Canada, en se concentrant sur les activités communautaires ciblées. Cette façon de procéder comprendra des efforts et un appui soutenus s'appuyant sur le succès de la première Semaine de l'épargne-études qui s'est tenue en novembre 2014.

- Le PCEE travaillera avec le Laboratoire d'innovation d'EDSC pour faire l'essai de nouvelles approches et de nouveaux produits afin de mieux encourager l'adhésion au BEC.
2. *Compléter les initiatives de sensibilisation visant à mieux faire connaître le PCEE en favorisant une meilleure compréhension des incitatifs à l'épargne qu'il offre en vue d'augmenter la participation des familles canadiennes au programme.*
- La direction du PCEE reconnaît que la sensibilisation sera toujours une étape initiale importante, mais examinera différentes façons d'améliorer la compréhension (et de diminuer les malentendus) des incitatifs à l'épargne.
 - Pour soutenir ces efforts, le PCEE, en partenariat avec la Direction générale des affaires publiques et des relations avec les intervenants (DGAPRI), élaborera une nouvelle campagne de communication et de sensibilisation d'une durée de trois ans.

1. Introduction

À la suite de la mise en œuvre, en 1998, de la Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE), créée pour encourager les Canadiens à épargner en vue des études postsecondaires de leurs enfants dans un régime enregistré d'épargne-études (REEE), une première évaluation formative du programme a été réalisée en avril 2003. Le rapport indiquait que la SCEE encourageait l'épargne pour les études postsecondaires des enfants, puisque les épargnes dans les REEE ont augmenté considérablement à la suite de la mise en œuvre de la subvention. Cependant, l'évaluation a également révélé que la connaissance du programme et la participation à celui-ci étaient significativement plus faibles chez les familles à faible revenu.

Devant le constat du faible taux de participation des familles à faible revenu, on a annoncé en octobre 2004 la bonification de la SCEE (la SCEE « supplémentaire ») et la création du Bon d'études canadien (BEC). Une deuxième évaluation formative du Programme canadien pour l'épargne-études révisé (c.-à-d. du PCEE, qui comprend la SCEE, la SCEE supplémentaire et le BEC) a été réalisée en 2009; elle visait à examiner les effets préliminaires de ces deux nouvelles mesures. Les données montraient que l'effet complet des deux nouvelles mesures n'était pas encore observable. La deuxième évaluation formative recommandait donc que le PCEE soit réévalué lorsque le taux de croissance de la participation à la SCEE se stabiliserait.

L'évaluation a amorcé la mise en place d'un cadre pour l'évaluation sommative du PCEE. La liste complète des 51 questions d'évaluation se trouve à l'annexe 1, qui indique également à quel endroit se trouve la réponse à chaque question du rapport et les sources utilisées⁴. Une brève description de chacune des 15 études produites est fournie à l'annexe 2. Un rapport d'évaluation provisoire présentant les résultats préliminaires de l'évaluation a été présenté au Comité ministériel d'évaluation en mars 2014.

Le modèle logique du PCEE, présenté à l'annexe 3, décrit les activités du programme et les extrants (c.-à-d. les paiements de subvention) ainsi que la façon dont ils mènent aux résultats souhaités. L'évaluation actuelle étudie les résultats souhaités suivants : 1) les familles épargnent pour les études postsecondaires de leurs enfants dans les REEE; 2) les familles à faible revenu ouvrent des REEE; 3) les enfants âgés de moins de 18 ans ont des épargnes pour leurs études; 4) les Canadiens font des choix plus éclairés en matière d'épargne pour les études postsecondaires; et 5) les Canadiens sont aptes à financer leurs études. On examinera plus tard, dans le cadre d'une future évaluation, l'effet du PCEE sur les résultats stratégiques à long terme (une main-d'œuvre qualifiée, inclusive et capable de s'adapter, et un marché du travail efficace), tout comme les problèmes relatifs à l'exécution du programme et l'incidence du PCEE sur l'accès aux études postsecondaires.

⁴ La structure des questions de l'évaluation s'appuyait sur la Politique sur l'évaluation du Secrétariat du Conseil du Trésor d'avril 2009.

1.1 Limites

C'est seulement en 2015 que les bénéficiaires de la SCEE qui sont nés en 1998 atteindront l'âge de 17 ans et commenceront à fréquenter un établissement postsecondaire. Il s'agira de la première cohorte qui pourra bénéficier pleinement des paiements de la SCEE à un REEE pour les 17 années durant lesquelles des subventions sont disponibles et ainsi maximiser le montant du capital détenu dans un REEE. Pour cette raison, l'effet complet de la SCEE sur certains aspects (p. ex. le capital détenu dans les REEE) ne peut pas être mesuré pour l'instant. De plus, l'effet des REEE sur le financement des études postsecondaires et la diminution de la dette des étudiants ne pourra pas non plus être mesuré avant encore plusieurs années.

L'évaluation était aussi limitée par le fait que certaines sources de données utilisent des enquêtes de Statistique Canada⁵ qui datent de quelques années. Cependant, la plupart des résultats de ces enquêtes ont été corroborés par des sources de données plus récentes, y compris les données provenant de la base de données administratives du PCEE, d'un sondage mené par l'évaluation durant l'exercice 2013-2014, ainsi que des analyses utilisant les données fiscales de l'Agence du revenu du Canada (ARC) qui proviennent des déclarations de revenus T1 et les données administratives allant, inclusivement, jusqu'à l'année d'imposition 2012.

Finalement, bien qu'un échantillonnage aléatoire ait été utilisé pour le sondage de l'évaluation en 2013-2014, les données ne sont pas pondérées et les résultats ne devraient pas être extrapolés à l'ensemble de la population. Cependant, puisque la distribution régionale des réponses dans l'échantillon actuel est très près de la distribution à laquelle on aurait pu s'attendre, cela permet d'avoir confiance en la fiabilité de l'approche d'échantillonnage aléatoire.

⁵ Par exemple, l'Enquête sur l'accès et le soutien à l'éducation et la formation de 2008, l'Enquête sur les dépenses des ménages de 2009 et l'Enquête canadienne sur les capacités financières de 2009.

2. Renseignements généraux

2.1 Incitatifs des régimes enregistrés d'épargne-études et du Programme canadien pour l'épargne-études

Les régimes enregistrés d'épargne-études (REEE) ont été instaurés en 1972 et permettent aux cotisations de croître à l'abri de l'impôt jusqu'à ce que les bénéficiaires fréquentent un établissement postsecondaire. Bien qu'il n'y ait plus de limite annuelle de cotisation, un plafond des cotisations cumulatives a été établi : il est de 50 000 \$ par bénéficiaire depuis 2007. Dès qu'un bénéficiaire fréquente un établissement postsecondaire, les fonds du REEE peuvent être retirés; ils sont payés sous forme de retraits de cotisations (également appelés « remboursement des cotisations » par le Programme canadien de prêts aux étudiants [PCPE]) au souscripteur et sous forme de paiement d'aide aux études pour le bénéficiaire, selon les conditions du contrat de REEE⁶. Les paiements d'aide aux études comprennent les revenus de placement accumulés dans le REEE et les incitatifs à l'épargne-études offerts par le gouvernement. Les cotisations retirées des REEE ne sont pas imposables. Cependant, les paiements d'aide aux études sont imposables pour le bénéficiaire qui fréquente un établissement postsecondaire (puisque beaucoup d'étudiants ont peu de revenus ou même parfois aucun, les paiements d'aide aux études sont souvent retirés sans être imposés, ou le sont à un très faible taux).

Le PCEE comprend trois mesures précises⁷ : (i) la SCEE, (ii) la SCEE supplémentaire et (iii) le BEC. Elles sont expliquées tour à tour⁸.

La SCEE de base a été instaurée en 1998 et offre une subvention de 20 % sur les premiers 2 500 \$ de cotisation annuelle au REEE par enfant jusqu'à la fin de l'année civile durant

⁶ Les cotisations peuvent être retirées avant qu'un enfant fréquente un établissement postsecondaire, mais dans un tel cas, les incitatifs d'épargne-études du gouvernement doivent être remboursés au gouvernement. Le retrait des revenus de placement effectués lorsque les enfants ne sont pas dans un établissement postsecondaire est imposable à titre de paiement de revenu accumulé en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

⁷ Les REEE relèvent du ministère des Finances. Les exigences d'admissibilité pour le paiement d'aide aux études d'un REEE sont définies dans la *Loi sur les revenus imposables*. L'Agence du revenu du Canada est responsable de la gestion des REEE.

⁸ Certaines provinces (Saskatchewan, Alberta, C.-B. et Québec) ajoutent des fonds supplémentaires dans les REEE. Pour plus de renseignements, consultez <http://ae.gov.sk.ca/sages> (en anglais seulement) pour la Saskatchewan; pour l'Alberta, consultez <http://eae.alberta.ca/funding/aces.aspx> (en anglais seulement); pour la C.-B. (à partir d'août 2015), consultez <http://www2.gov.bc.ca/gov/content/education-training/k-12/support/bc-training-and-education-savings-grant> (en anglais seulement); et pour le Québec, consultez http://www4.gouv.qc.ca/FR/Portail/Citoyens/Evenements/DevenirParent/Pages/incitf_eparg_etud.aspx.

laquelle il atteint l'âge de 17 ans⁹. Les droits de subvention non utilisés peuvent être reportés¹⁰.

La SCEE supplémentaire est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2005. Le montant de la SCEE supplémentaire dépend du revenu familial net du principal responsable des soins de l'enfant :

- Si le revenu familial net¹¹ était inférieur à 43 953 \$ en 2013, la SCEE supplémentaire était de 0,20 \$ pour chaque dollar des premiers 500 \$ de cotisations annuelles à un REEE (c.-à-d. un maximum de 100 \$).
- Si le revenu familial net se situait entre 43 953 \$ et 87 907 \$ en 2013, la SCEE supplémentaire était de 0,10 \$ pour chaque dollar des premiers 500 \$ de cotisations annuelles à un REEE (c.-à-d. un maximum de 50 \$).

Il faut noter que les droits à la SCEE supplémentaire inutilisés ne peuvent pas être reportés (contrairement aux droits inutilisés de la SCEE).

Le BEC a été présenté dans le budget de 2004. Pour être admissible au BEC, le principal responsable des soins de l'enfant doit recevoir le Supplément de la Prestation nationale pour enfants (SPNE) et l'enfant doit être né le 1^{er} janvier 2004 ou après. Pour recevoir le BEC, un individu doit ouvrir un REEE et présenter une demande de Bon d'études canadien. Aucune cotisation n'est requise cependant.

Le montant des BEC est égal à la somme des montants suivants et peut s'accumuler jusqu'à un maximum cumulatif de 2 000 \$ par enfant :

- 500 \$ pour la première année d'admissibilité au SPNE, jusqu'à ce que l'enfant atteigne l'âge de quinze ans (inclusivement);
- 100 \$ pour chaque année subséquente, jusqu'à ce que l'enfant atteigne l'âge de quinze ans (inclusivement)¹².

⁹ Pour être admissible à la SCEE lorsqu'un bénéficiaire atteint l'âge de 16 ou 17 ans, un montant minimal de cotisations doit déjà avoir été versé avant la fin de l'année civile au cours de laquelle le bénéficiaire a eu 15 ans. Un montant minimal de cotisations annuelles à un REEE de 100 \$ dans quatre années et qui n'ont pas été retiré est exigé, ou un total de 2 000 \$ de cotisations dans un REEE qui n'ont pas été retiré.

¹⁰ Le montant de la SCEE de base payable par bénéficiaire est limité au plus petit montant des deux montants suivants : les droits de subvention accumulés pour le bénéficiaire et la limite annuelle de la SCEE de base. Depuis 2007, les paiements ne peuvent pas dépasser la limite annuelle de 1 000 \$ par bénéficiaire.

¹¹ Ces seuils de revenu familial net sont indexés chaque année.

¹² Les droits aux BEC s'accumulent et sont offerts par le gouvernement du Canada jusqu'à ce que l'enfant atteigne l'âge de 21 ans. Donc, même si les parents n'ouvrent pas de REEE pour un enfant immédiatement après sa naissance, l'enfant peut recevoir ses droits complets qui lui sont versés en une somme lorsqu'un REEE est ouvert pour lui et que le BEC est demandé.

2.2 Objectifs des mesures de la Subvention canadienne pour l'épargne-études

La SCEE a été introduite dans le budget de 1998, en plus d'améliorations apportées au Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) et de la création de bourses d'excellence de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire dans le cadre de la Stratégie canadienne pour l'égalité des chances. La stratégie proposait des mesures sur de nombreux fronts, notamment la promotion de l'accès aux études postsecondaires, en aidant les étudiants dans le besoin à faire face aux coûts croissants et en aidant les familles à épargner pour l'éducation de leurs enfants au moyen de REEE.

Cette stratégie visait, entre autres, à relever le défi d'« *encourager les familles à commencer tôt à épargner pour financer les études de leurs enfants* ». Comme le mentionne la *Loi canadienne sur l'épargne-études*, l'objectif de la SCEE est d'encourager le financement des études postsecondaires des enfants en épargnant dès leur jeune âge dans des REEE, et, conformément au budget de 1998 (page 14), de « *veiller à ce qu'il soit plus facile pour les familles de financer les études supérieures de leurs enfants en les incitant davantage à épargner, par le biais de la nouvelle Subvention canadienne pour l'épargne-études* ».

Comme il est mentionné dans l'introduction, le gouvernement a répondu à la faible participation au REEE des familles à revenu faible ou moyen en instaurant la SCEE supplémentaire et les BEC. L'objectif de base de la SCEE supplémentaire est d'augmenter l'aide financière aux familles à revenu faible et moyen qui souhaitent épargner pour les études postsecondaires de leurs enfants. Le BEC a été introduit avec un objectif semblable à celui de la SCEE supplémentaire, soit d'aider les familles ayant un revenu modeste à épargner pour les études postsecondaires de leurs enfants dès leur jeune âge, mais sans que des cotisations soient nécessaires.

3. Pertinence du Programme canadien pour l'épargne-études en 2014

La présente section traite des questions liées à la pertinence du Programme canadien pour l'épargne-études (PCEE). Voici trois des principales questions d'évaluation traitées dans cette section :

- Les coûts des études postsecondaires justifient-ils l'existence du PCEE?
- Les objectifs du PCEE correspondent-ils aux priorités du gouvernement fédéral?
- Dans quelle mesure les subventions et les bons motivent-ils les gens à épargner?

3.1 Coûts liés aux études postsecondaires

Afin d'évaluer la pertinence du PCEE, il est important de dresser un portrait du contexte dans lequel il évolue. Les diplômés d'études postsecondaires sont de plus en plus importants sur le marché du travail. Dans la mesure où les frais de scolarité et les autres frais connexes peuvent s'élever à plusieurs milliers de dollars par année, on s'attend à ce que la plupart des parents assument une portion des coûts liés aux études postsecondaires de leurs enfants (selon l'évaluation des besoins du Programme canadien de prêts aux étudiants), ce qui peut être plus facile si les parents épargnent en prévision de cela. L'évaluation reconnaît que ce ne sont pas toutes les familles à faible revenu qui devraient épargner pour les études postsecondaires, étant donné que les biens de première nécessité (alimentation, logement, etc.) peuvent à eux seuls représenter un lourd fardeau pour les familles éprouvant des difficultés financières¹³. Dans ce contexte général, les différents ordres de gouvernement fournissent du soutien financier aux étudiants qui poursuivent des études postsecondaires par l'entremise de différents moyens comme des prêts, des bourses et des crédits d'impôt (en plus de fournir des incitatifs aux parents au moyen du PCEE afin de les encourager à épargner en vue de financer les études postsecondaires de leurs enfants).

Bien qu'il ne s'agisse que d'un seul élément du total des coûts associés aux études postsecondaires, le total des frais exigés (frais de scolarité et frais supplémentaires¹⁴) aux étudiants universitaires canadiens de premier cycle étudiant à temps plein au Canada¹⁵

¹³ L'EDM a démontré que les familles à revenu faible et moyen avaient un taux d'épargne net négatif.

¹⁴ Les frais supplémentaires comprennent les frais obligatoires tels que les frais pour les services de santé des étudiants et les associations étudiantes.

¹⁵ Il est à noter que les analyses se concentrent principalement sur les frais de scolarité pour les diplômés universitaires de premier cycle (qui ont tendance à être plus élevés que pour les autres types d'études postsecondaires). Les fonds d'un REEE peuvent aussi être utilisés pour financer une vaste gamme d'autres types de programmes d'études postsecondaires, dont la durée, les frais de scolarité et les coûts associés sont différents, y compris les collèges privés, les écoles de métiers, etc. Les critères d'admissibilité sont décrits dans la *Loi de l'impôt sur le revenu* (c.-à-d. le bénéficiaire est inscrit à un programme d'études à temps plein ou à temps partiel dans un établissement postsecondaire et les dépenses sont payées pour que le bénéficiaire puisse poursuivre ses études postsecondaires). Les promoteurs de REEE doivent s'assurer que ces conditions sont remplies avant d'effectuer un paiement d'aide aux études.

était de 3 884 \$ en 2000-2001 et estimé à 6 253 \$ en 2013-2014¹⁶, ce qui représente une hausse de 61 %, soit le double du taux d'inflation qui a prévalu au cours de la même période¹⁷. Même si les frais de scolarité moyens des collèges publics sont inférieurs aux frais de scolarité universitaires, ils ont augmenté à un rythme similaire¹⁸. En plus de dépasser l'inflation des prix en général, l'augmentation des frais de scolarité universitaires et collégiaux a également dépassé dans une large mesure la croissance du revenu net familial, quoique ce ne soit pas le cas pour les familles se trouvant dans le tercile de revenu supérieur¹⁹. Par conséquent, l'augmentation des frais de scolarité et des frais supplémentaires semble justifier l'existence du PCEE afin d'encourager l'épargne en vue des études postsecondaires, même si ce besoin est moins important pour ceux qui se trouvent dans le tercile de revenu supérieur.

En considérant également les frais de subsistance, la Banque TD Canada Trust estime que le coût moyen pour décrocher un diplôme d'études universitaires sur quatre ans en 2011 s'élevait à environ 80 000 \$ (pour les étudiants ne vivant pas au domicile familial durant leurs études)²⁰. Cette estimation est similaire aux estimations contenues dans le rapport actuariel du PCEE, où le total des dépenses moyen pour un étudiant (ce qui comprend les frais de scolarité, les livres, le logement, l'alimentation et le transport) pour 2010-2011 était estimé à 16 100 \$ par année²¹. On s'attend à ce que ces dépenses dépassent les 20 000 \$ par année en 2018-2019 et qu'elles atteignent 36 400 \$ en 2035-2036 (ces prévisions sont calculées selon une augmentation annuelle variant de 2,8 à 3,8 %). Ces constatations sont également en harmonie avec les résultats du sondage de 2013 sur le PCEE, où les parents ayant des enfants de moins de 18 ans disaient s'attendre à devoir déboursier environ 20 000 \$ par année pour que leurs enfants puissent poursuivre des études postsecondaires²².

Afin de pouvoir couvrir les coûts liés aux études, de nombreux étudiants (plus particulièrement ceux qui proviennent de familles à revenu faible ou moyen) pourraient devoir se tourner de plus en plus vers les revenus d'emploi (que ce soit avant ou pendant

¹⁶ Statistique Canada (2013), « Enquête sur les frais de scolarité et de subsistance des étudiants à temps plein dans les universités et collèges du Canada qui confèrent des grades ».

¹⁷ Les frais de scolarité pour les programmes de premier cycle universitaire avaient déjà plus que doublé entre 1990-1991 et 1998-1999, augmentant en moyenne de 1 464 \$ à 3 064 \$ (source : Statistique Canada – *Le Quotidien*), dépassant largement le taux d'inflation.

¹⁸ Les frais de scolarité moyens des collèges publics (en dollars nominaux) au Canada ont augmenté pour passer de 1 723 \$ en 2000-2001 à 2 616 \$ en 2011-2012, lorsqu'on exclut le Québec (sources : *Le prix du savoir*, 4^e édition, 2009, Conseil de l'enseignement postsecondaire du Manitoba; et Enquête sur la population active 2013 – calcul effectué par la Direction de l'évaluation).

¹⁹ Le salaire horaire moyen au Canada en termes nominaux (selon l'Enquête sur la population active) a augmenté de 44,5 % entre 2000 et 2013 – pour passer de 16,62 \$ à 24,03 \$.

²⁰ Banque TD Canada Trust – Éducation et compétences financières (2011).

²¹ Pour de plus amples renseignements, consultez le tableau 5 du Bureau du surintendant des institutions financières du Canada, *Rapport actuariel sur le Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) au 31 juillet 2011*.

²² Un sondage sur le REEE effectué en 2014 par la Banque Scotia a indiqué un coût prévu de 63 451 \$ par enfant pour les études postsecondaires (1 004 réponses ont été recueillies auprès de parents canadiens ayant des enfants de moins de 18 ans).

leurs études) ainsi que les prêts et les bourses²³. Il va de soi que cela aura des répercussions sur le niveau d'endettement des étudiants qui, selon un sondage de la Banque de Montréal mené auprès d'étudiants en 2013, s'élèverait déjà à 26 297 \$ pour les étudiants qui décrochent un diplôme actuellement²⁴. De la même manière, l'étude de 2012 du Consortium canadien de recherche sur les étudiants universitaires a fait remarquer que les étudiants contractaient, en moyenne, une dette totale de 24 579 \$ pour décrocher leur diplôme²⁵. Les prévisions concernant les coûts associés aux études postsecondaires suggèrent que le niveau d'endettement des étudiants continuera d'augmenter, quoiqu'il sera quelque peu atténué puisque davantage d'étudiants ayant des REEE feront leur entrée au collège et à l'université et que les revenus des ménages ainsi que les salaires de départ augmenteront au fil du temps.

3.2 Conformité avec les priorités du gouvernement fédéral

Le Ministère a réitéré l'importance du PCEE dans son Rapport sur les plans et les priorités de 2013-2014 en soulignant l'importance de réduire « ... *les obstacles à l'éducation en offrant de l'aide financière aux particuliers, de même que des incitatifs à l'épargne en vue des études postsecondaires d'un enfant* ». En janvier 2014, la ministre d'État a réitéré l'importance des REEE et du BEC en affirmant ce qui suit : « *Notre gouvernement reconnaît que l'accès aux études postsecondaires est vital, non seulement pour préparer l'avenir des jeunes, mais également pour assurer la croissance et la prospérité à long terme du Canada. Un REEE, avec le Bon d'études canadien, permet aux familles à revenu modeste de faire en sorte que leurs enfants puissent faire des études postsecondaires* »²⁶. Ces citations ainsi que d'autres références récentes au PCEE et aux REEE démontrent clairement que l'éducation, une société du savoir et l'épargne pour les études postsecondaires continuent d'être des priorités pour le gouvernement fédéral.

3.3 Incitatifs efficaces augmentant l'épargne

Nous traiterons ci-dessous de la capacité des subventions et des bons à inciter la population à épargner. Il est important d'examiner cette question puisqu'elle traite de la pertinence du PCEE et elle permet de déterminer si les incitatifs adéquats sont offerts pour investir dans un REEE.

Sur le plan théorique, les incitatifs qui favorisent l'épargne en général peuvent donner lieu à trois stratégies d'épargne (ou à une combinaison des trois) : (i) les épargnants déplacent les fonds d'un régime d'épargne au profit d'un autre type d'épargne afin de pouvoir bénéficier d'incitatifs (c.-à-d. aucune augmentation de l'épargne nette); (ii) les épargnants consomment moins afin de profiter de l'incitatif, ce qui permet d'accroître

²³ Organisation de coopération et de développement économiques (2014), *Regards sur l'éducation 2014 : Les indicateurs de l'OCDE*.

²⁴ Banque de Montréal (2013), *Sondage de BMO auprès des étudiants*.

²⁵ Consortium canadien de recherche sur les étudiants universitaires, *Enquête de 2012 auprès des étudiants de dernière année*, juin 2012, préparé par Prairie Research Associates.

²⁶ Communiqué de presse, « La ministre Bergen encourage les familles à demander le Bon d'études canadien », 23 janvier 2014.

l'épargne totale; ou (iii) les épargnants investissent moins de leur propre argent puisque les incitatifs leur permettent d'atteindre les mêmes niveaux d'épargne sans qu'ils aient besoin d'y consacrer autant de ressources. Les deux méthodes actuellement utilisées dans le cadre du PCEE afin d'accroître l'épargne pour les études postsecondaires consistent à verser des contributions de contrepartie aux épargnants (SCEE) et à fournir des montants forfaitaires aux détenteurs de comptes (BEC). Une troisième approche possible (participation par défaut qui a été mise à l'essai ailleurs) est également examinée.

Bien qu'elle ne soit pas liée précisément aux études postsecondaires, la littérature sur l'épargne-retraite indique que le fait de verser des contributions de contrepartie a des effets positifs, mais modérés, sur le taux de participation des épargnants (p. ex. une contribution de contrepartie de 25 % a été associée avec une augmentation du taux de participation de 5 %) ²⁷. Madrian (2012) a résumé les résultats des contributions de contrepartie en indiquant que « *une contribution de contrepartie augmente les cotisations et les taux de participation aux régimes d'épargne; par contre, les répercussions sont moins importantes que ce que l'on peut observer avec les approches non financières (inscription automatique, simplification, outils de planification, rappels, etc.)* ». Même s'il a été démontré que les contributions de contrepartie permettent d'accroître le taux de participation aux régimes d'épargne, les répercussions des contributions de contrepartie sur le *taux* d'épargne (c.-à-d. le montant épargné) sont généralement faibles et ne sont pas toujours statistiquement significatives.

Le seuil maximal fixé pour les contributions de contrepartie semble influencer davantage le comportement des épargnants que le taux utilisé pour déterminer la valeur de la contribution de contrepartie. Par exemple, on a observé un taux d'épargne supérieur lorsqu'un taux de contribution de contrepartie de 25 % était jumelé à une contribution de contrepartie maximale plus élevée (p. ex. 5 000 \$), tandis que le taux d'épargne était inférieur lorsqu'un taux de contribution de contrepartie de 50 % était jumelé à une contribution de contrepartie maximale moins élevée (p. ex. 2 500 \$) ²⁸.

Benjamin et Smart (2011) ont examiné l'influence du REEE/PCEE sur le comportement des épargnants et ils ont observé une augmentation des soldes du REEE depuis le lancement du PCEE, mais il y a peu de faits qui suggèrent que les actifs financiers nets des ménages admissibles ont augmenté. Dans une autre étude, Benjamin et Smart (2012) sont arrivés aux mêmes observations, indiquant que « *le principal effet du PCEE peut être d'entraîner des substitutions entre les actifs assujettis à un traitement fiscal préférentiel plutôt que d'augmenter le taux d'épargne des ménages ou la fréquentation des établissements postsecondaires* ²⁹ ». Néanmoins, ils concluent que « *la plus grande incidence du programme de REEE est probablement de contribuer à éduquer les ménages au sujet de la planification du financement des études universitaires* ».

²⁷ Voir Banque mondiale (2013), Dworak-Fisher (2008), Engelhardt et Kumar (2007) et Mitchell *et autres.* (2007).

²⁸ Voir Banque mondiale (2013).

²⁹ Benjamin et Smart (2012).

L'ancien *Child Trust Fund* du Royaume-Uni offre un exemple de contributions forfaitaires et de participation par défaut (c.-à-d. l'inscription automatique si un compte n'est pas ouvert dans un délai d'un an). Lancé en 2005, le *Child Trust Fund* prévoyait le versement d'une prestation universelle (250 £ ou 500 £) à la naissance des enfants et lorsque ceux-ci atteignaient l'âge de 7 ans. Initialement, les familles pouvaient verser des cotisations individuelles pouvant atteindre 1 200 £ chaque année (ce seuil a plus tard été augmenté à 4 000 £), et les montants investis étaient libres d'impôts³⁰.

Une évaluation du *Child Trust Fund*³¹ a montré que la majorité des parents (78 %) ont eux-mêmes ouvert un compte du *Child Trust Fund* (y compris 67 % des parents ayant un faible revenu), mais que des cotisations individuelles ont été versées dans seulement 37 % des comptes du *Child Trust Fund*. Dans le cas des comptes ouverts automatiquement par le gouvernement, des cotisations individuelles ont été versées dans seulement 9 % d'entre eux.

Enfin, une étude expérimentale³² de l'Oklahoma a montré que les personnes qui avaient un plan 529³³ (un plan d'épargne-études administré par l'État ou un établissement d'enseignement et conçu pour aider les familles à mettre des fonds de côté pour les coûts liés à aux études postsecondaires) d'ouvert pour eux avec un dépôt initial, des contributions de contrepartie, de la documentation sur le programme et des relevés réguliers, avaient plus de chances de recevoir des contributions que les enfants qui n'avaient pas reçu ces avantages³⁴. Toutefois, les preuves étaient contradictoires à savoir si, concrètement, le plan avait des répercussions sur les montants épargnés. Par ailleurs, il a été démontré que le programme profite surtout aux familles à revenu plus élevé³⁵.

L'expérience du Royaume-Uni avec le *Child Trust Fund* et l'étude expérimentale réalisée en Oklahoma suggèrent que l'inscription automatique (qui, actuellement, nécessite le consentement des participants potentiels afin que leurs revenus soient évalués) augmenterait de manière importante la participation aux programmes examinés; en ce qui concerne le BEC, l'enjeu est légèrement différent, puisque pour recevoir le bon, il n'est pas nécessaire de cotiser ou d'épargner. L'expérience du Royaume-Uni suggère que si une inscription automatique complète au BEC était envisageable d'un point de vue pratique (ce qui pourrait ne pas être le cas puisque le consentement des participants potentiels est nécessaire afin que leurs revenus soient évalués), elle pourrait augmenter de manière importante la participation au REEE, mais elle n'affecterait pas nécessairement

³⁰ Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le rapport d'évaluation intérimaire et la revue de la littérature.

³¹ Kempson, Finney et Davies (2011).

³² Beverly, Clancy, et Sherraden (2014).

³³ Pour de plus amples renseignements sur les plans 529, veuillez consulter la revue de la littérature ou le <http://www.savingforcollege.com> (en anglais seulement).

³⁴ L'étude a utilisé un échantillon d'enfants sélectionnés de manière aléatoire nés en 2007 (n=2 670) et les a répartis aléatoirement dans un groupe expérimental (c.-à-d. inscription automatique, etc.) et dans un groupe témoin (c.-à-d. pas d'inscription automatique, pas d'incitatifs, etc.).

³⁵ Dynarski, S. (2004), « Who Benefits From the Education Savings Incentives? Income, Educational Expectations, and the Value of the 529 and Coverdell », Université Harvard, Kennedy School of Government et National Bureau of Economic Research.

les cotisations individuelles au REEE. Par conséquent, l'impact ne serait pas si grand pour ce qui est d'encourager l'épargne pour les études postsecondaires par l'entremise du REEE. Ces constatations sont soutenues par celles des études de Madrian et Shea (2001), de Connelly et Kohler (2004), et de Choi, Laibson et Madrian (2004). Par conséquent, ce ne serait pas le moyen le plus efficace d'encourager l'épargne pour financer les études postsecondaires des enfants par l'entremise des REEE.

La revue de la littérature présentée ici suggère que l'approche actuelle du gouvernement fédéral, qui utilise des subventions et des bons, fournit des incitatifs appropriés pour les familles à faible revenu afin qu'elles épargnent en vue des études postsecondaires de leurs enfants. Dans le cas du BEC, la situation financière de bon nombre de ces familles pourrait les empêcher de verser des cotisations à un REEE. En effet, l'Enquête sur les dépenses des ménages a montré que les familles avec les plus faibles revenus consacraient environ 82 % à 85 % de leur budget familial annuel pour se procurer des biens de première nécessité (c.-à-d. nourriture, logement, vêtements, transport) comparativement à environ 60 % et 42 % pour les familles à revenu moyen et élevé, respectivement. Puisqu'une telle proportion du revenu des familles à faible revenu est consacrée aux nécessités de la vie, la probabilité qu'elles génèrent de l'épargne par l'entremise d'un REEE par leurs propres moyens est beaucoup plus faible. Néanmoins, d'autres personnes, comme les grands-parents, les proches ou les amis, peuvent contribuer à un REEE pour les enfants des familles à faible revenu et leur permettre de recevoir les subventions et les bons.

4. Rendement du Programme canadien pour l'épargne-études : épargne dans les régimes enregistrés d'épargne-études

La présente section examine les questions relatives au rendement du Programme canadien pour l'épargne-études (PCEE) en ce qui a trait à l'atteinte des résultats escomptés, à savoir si un plus grand nombre de familles (particulièrement celles à revenu faible ou moyen) ouvrent un compte REEE et y cotisent. Voici trois des principales questions traitées dans cette section :

- Quels sont les taux de participation aux programmes du REEE, du Bon d'études canadien (BEC) et de la Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE) supplémentaire, et quelle est la tendance observée?
- Y a-t-il eu un changement dans les habitudes d'épargne pour les études postsecondaires dans des REEE depuis la mise en œuvre de la SCEE supplémentaire et du BEC?
- Est-ce que davantage de familles à faible revenu cotisent à un REEE en vue d'épargner pour les études postsecondaires?

Comme il a été mentionné à la section 3.1, certaines familles sont incapables de mettre des économies de côté en raison de contraintes financières ou d'un revenu limité. L'Enquête sur les approches en matière de planification des études a indiqué qu'en 2013, environ 68 % des enfants de moins de 18 ans disposaient d'économies pour les études, un taux légèrement inférieur à celui de 2008 (70 %). Cela a également été confirmé par l'Enquête canadienne sur les capacités financières (ECCF) qui a démontré qu'en 2009, 70 % des familles ayant des enfants de moins de 18 ans épargnaient pour les études postsecondaires³⁶. Ce qui ressort de cette enquête et d'autres études est qu'environ 60 % des familles qui n'épargnent pas pour les études postsecondaires mentionnent le manque d'argent comme principale raison. On constate sans surprise que cette proportion est plus élevée chez les familles à faible revenu³⁷.

Néanmoins, il y a des familles qui, peu importe leur niveau de revenu, parviennent à épargner pour les études postsecondaires, même parmi celles qui disposent de moyens financiers limités. Les études de cas ont démontré que les familles qui accordent une grande priorité à l'épargne en vue des études postsecondaires étaient plus souvent en mesure d'épargner. Des rapports d'évaluation réalisés à partir de données d'enquêtes de Statistique Canada ont montré que les familles qui établissent un budget familial étaient également plus susceptibles d'économiser en prévision des études postsecondaires. Le

³⁶ EDSC (2012a).

³⁷ Pour un exemple, voir EDSC (2012c) et EDSC (2014).

sondage sur le PCEE a corroboré ces conclusions en montrant que 85 % des familles qui souscrivent à un REEE affirmaient qu'économiser de l'argent chaque mois est important, taux qui descend à 70 % pour les familles qui ne souscrivent pas à un REEE. Le sondage a également démontré que, même si la vaste majorité (près de 90 %) des familles qui ne souscrivent pas à un REEE connaissaient l'existence de ce régime, la proportion était plus faible (environ 76 %) chez les répondants dont le revenu familial est de moins de 45 000 \$.

4.1 Participation au régime enregistré d'épargne-études et épargne

Le niveau cumulatif des actifs dans les REEE est passé de 2,4 milliards de dollars en 1997 à 40,5 milliards de dollars en 2013 (voir le tableau 1)³⁸, soit une augmentation de 4,9 milliards de dollars par rapport à 2012.

À la fin de 2013, le montant cumulatif de tous les paiements du PCEE versés dans les REEE a été de 8,5 milliards de dollars (7,7 milliards de dollars en SCEE, 298 millions de dollars en SCEE supplémentaire et 499 millions de dollars en BEC).

Tableau 1 : Actifs dans les REEE et paiements du PCEE de 1997 à 2013

Année	Montant cumulatif des actifs dans les REEE (en milliards de \$)	Taux de croissance du montant cumulatif des actifs dans les REEE (%)	Paiements de SCEE de base (en millions de \$)	Paiements de SCEE supplémentaire (en millions de \$)	Paiements de BEC (en millions de \$)	Total des paiements du PCEE (en millions de \$)
1997	2,4	--	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
1998	4,0	66,7	151	S.O.	S.O.	151
1999	5,6	40,0	291	S.O.	S.O.	291
2000	7,2	28,6	318	S.O.	S.O.	318
2001	8,2	13,9	348	S.O.	S.O.	348
2002	10,0	22,0	370	S.O.	S.O.	370
2003	12,6	26,0	389	S.O.	S.O.	389
2004	15,2	20,6	426	S.O.	S.O.	426
2005	18,0	18,4	462	7	0,5	470
2006	21,3	18,3	500	14	17	531
2007	23,4	9,9	557	22	34	613
2008	22,6	-3,4	575	29	47	651
2009	25,9	14,6	593	35	56	684
2010	27,6	6,6	641	39	65	745
2011	31,6	14,5	670	46	79	795
2012	35,6	12,7	701	52	99	852
2013	40,5	13,8	728	54	101	883

Sources : Rapport statistique annuel 2013 du PCEE pour les données de 1998 à 2013 et la revue statistique trimestrielle de la SCEE (janvier 2001) pour les données de 1997.

³⁸ Les 40,5 milliards de dollars comprennent les cotisations à un REEE, la SCEE et la SCEE supplémentaire, le BEC et tout revenu de placement généré grâce à ces cotisations et subventions.

Depuis la mise en place de la SCEE supplémentaire, le montant annuel de paiements versés dans le cadre du SCEE supplémentaire est passé de 7 millions de dollars en 2005 à 54 millions de dollars en 2013, et les paiements du BEC ont augmenté, quant à eux, de 450 000 \$ en 2005 à 101 millions de dollars en 2013. Si l'on combine les paiements de SCEE de 728 millions de dollars versés en 2013, c'est un total de 883 millions de dollars qui a été versé par le PCEE en 2013.

Le tableau 2 donne un aperçu de la proportion des enfants de moins de 18 ans qui ont reçu la SCEE. En 1998, 9,7 % de tous les enfants admissibles avaient reçu la SCEE au moins une fois. En 2013, la proportion d'enfants admissibles qui avaient reçu la SCEE au moins une fois était passée à 47,1 % (c.-à-d. que des 6,9 millions d'enfants de moins de 18 ans au Canada en 2013, 3,26 millions avaient un REEE et avaient reçu la SCEE de base au moins une fois)³⁹. Près de 2,5 millions de ces 3,26 millions de bénéficiaires, ou 75,3 %, ont versé une cotisation et ont reçu la SCEE de base en 2013. De ceux-ci, 860 000, ou environ 35 %, ont reçu la SCEE supplémentaire.

Le nombre de bénéficiaires de la SCEE supplémentaire (c.-à-d. ceux qui reçoivent une subvention supplémentaire de 10 % ou 20 % au cours d'une année donnée) a augmenté, passant de 120 000 en 2005 à 860 000 en 2013. Pour ce qui est de la proportion de l'ensemble des enfants admissibles à la SCEE qui l'ont reçue, elle aussi a augmenté, passant de 2,7 % en 2005 à 17,4 % en 2012⁴⁰.

³⁹Dans une année donnée, la proportion de l'ensemble des enfants admissibles recevant actuellement la SCEE sera toujours plus basse que la proportion de l'ensemble des enfants admissibles en ayant déjà reçu au moins une fois puisque ce ne sont pas tous les REEE qui reçoivent une cotisation chaque année. Donc, la SCEE ne sera pas versée dans tous les REEE chaque année. Par exemple, la proportion de l'ensemble des enfants admissibles en 2013 qui ont reçu la SCEE cette même année était de 36,7 %. De plus, un sondage portant sur les REEE mené en 2014 par la Banque Scotia indiquait que 53 % des parents avaient ouvert un compte REEE pour leurs enfants (au total, 1 004 questionnaires ont été remplis par des parents d'enfants de 17 ans et moins).

⁴⁰ Le calcul des taux de participation cumulatifs relatifs aux SCEE supplémentaire n'est pas optimal. Prenons par exemple un enfant X d'une famille Y. Situation en 2006 : X n'a pas de REEE et le revenu annuel de 2006 d'Y se situe à l'intérieur des seuils établis pour la SCEE supplémentaire. Situation en 2010 : un REEE a été ouvert pour X en 2010; Y demande la SCEE supplémentaire, mais n'y est plus admissible (le revenu familial en 2007, 2008, 2009 et 2010 excède le seuil maximal d'admissibilité). Dans une situation comme celle-là, le calcul des taux de participation cumulatifs relatifs à la SCEE supplémentaire fera ressortir que l'enfant a un REEE, qu'il a déjà été admissible à la SCEE supplémentaire et qu'il a éventuellement fait la demande pour recevoir la SCEE supplémentaire, sans succès toutefois, puisqu'elle n'est pas rétroactive comme le BEC.

Tableau 2 : Nombre de bénéficiaires du PCEE et participation dans ses différentes composantes de 1998 à 2013

Année	Nombre cumulatif de bénéficiaires de la SCEE de moins de 18 ans (A)	Nombre d'enfants de moins de 18 ans au Canada (B)	Pourcentage des enfants admissibles à la SCEE qui l'ont reçue (C)	Nombre d'enfants recevant la SCEE supplémentaire et la SCEE de base (D)	Pourcentage des enfants admissibles à la SCEE supplémentaire qui l'ont reçue ⁴¹ (E)	Nombre d'enfants qui ont reçu le BEC (F)	Pourcentage des enfants admissibles qui ont reçu le BEC (G)
1998	700 000	7 190 000	9,7	--	--	--	--
1999	1 120 000	7 160 000	15,6	--	--	--	--
2000	1 410 000	7 140 000	19,7	--	--	--	--
2001	1 650 000	7 120 000	23,2	--	--	--	--
2002	1 840 000	7 100 000	25,9	--	--	--	--
2003	1 970 000	7 050 000	27,9	--	--	--	--
2004	2 090 000	7 020 000	29,8	--	--	--	--
2005	2 230 000	7 010 000	31,8	120 000	2,7	800	< 1 %
2006	2 390 000	7 000 000	34,1	230 000	5,0	26 700	4,7
2007	2 540 000	6 980 000	36,4	350 000	7,4	66 500	11,8
2008	2 660 000	6 960 000	38,2	450 000	9,7	109 700	16,3
2009	2 760 000	6 950 000	39,7	530 000	11,7	156 800	19,3
2010	2 880 000	6 940 000	41,5	580 000	13,3	205 600	21,8
2011	3 020 000	6 940 000	43,5	700 000	15,5	268 300	24,4
2012	3 140 000	6 930 000	45,3	800 000	17,4	337 700	27,5
2013	3 260 000	6 920 000	47,1	860 000	19,0**	384 100	29,4

Sources : Les colonnes A, D, F et G sont établies d'après le Rapport statistique annuel 2013 du PCEE. La colonne B est établie d'après des données de Statistique Canada (CANSIM, tableau 051-0001). La colonne C est établie en divisant la colonne A par la colonne B. La colonne E est établie d'après des calculs effectués avec des données de l'ARC et celles de la colonne D. **Les données de la Prestation fiscale canadienne pour enfants de 2013 n'étant pas encore disponibles, le nombre d'enfants admissibles à la SCEE supplémentaire de 2013 a été estimé à partir de celui de 2012. Veuillez noter que les taux de participation cumulatifs pour la SCEE supplémentaire n'ont pas été calculés puisqu'elle n'est pas rétroactive, contrairement à la SCEE et au BEC.

Il est important de noter que le pourcentage des enfants admissibles à la SCEE supplémentaire qui reçoivent cette subvention aurait été plus élevé si tous les enfants admissibles ayant reçu des cotisations à leur REEE au cours d'une année donnée avaient reçu la SCEE supplémentaire. Des analyses de données supplémentaires portant sur les familles avec enfants, utilisant des données administratives du PCEE combinées aux données sur le revenu de l'Agence de revenu du Canada (ARC) obtenues par l'entremise de la déclaration T1 générale (représentant 85 % de toutes les dépenses relatives au REEE⁴²), indiquent que 33,8 % des familles admissibles à la SCEE supplémentaire ayant cotisé à un REEE en 2012 et qui ont reçu la SCEE n'ont pas reçu la SCEE

⁴¹La proportion des enfants admissibles à la SCEE supplémentaire qui la reçoivent actuellement a aussi été calculée au moyen d'une méthodologie alternative qui combinait des données de l'Agence du revenu du Canada (ARC) et du PCEE; les résultats obtenus étaient quasi identiques. Avec ces données combinées, on a calculé la proportion des familles vivant avec des enfants au lieu de la proportion des enfants seulement (tel que présenté dans le tableau 3).

⁴²Ces familles comprennent tous les cas où un souscripteur au REEE (avec ou sans conjoint) est le parent et habite dans le même foyer qu'un bénéficiaire du PCEE.

supplémentaire⁴³. Cela peut s'expliquer de trois façons : le souscripteur à un REEE ne s'est pas inscrit à la SCEE supplémentaire auprès de son institution financière; certaines institutions financières n'offrent pas la SCEE supplémentaire⁴⁴; ou la SCEE supplémentaire de certains de ces enfants a été versée dans le REEE d'un parent n'habitant pas à la même adresse. En 2012, 30,9 % des familles admissibles à la SCEE supplémentaire qui ont cotisé à un REEE ne s'étaient pas inscrites pour recevoir la SCEE supplémentaire.

Le nombre annuel de bénéficiaires du BEC est passé de 800 en 2005 à 384 100 en 2013. Le nombre cumulatif de bénéficiaires du BEC était de 604 566 en 2013, et la proportion de l'ensemble des enfants admissibles au BEC qui l'ont déjà reçu est passée de moins de 1 % en 2005 à 29,4 % en 2013. Environ 23 % des familles admissibles au BEC qui avaient un REEE en 2012 n'ont pas reçu le bon cette année-là puisqu'elles n'y étaient pas inscrites auprès de leur institution financière, ou encore, leurs enfants l'ont reçu dans le REEE d'un parent n'habitant pas à la même adresse⁴⁵. Les efforts déployés par le programme depuis 2005 pour promouvoir la SCEE supplémentaire et le BEC ont contribué à réduire considérablement le nombre de souscripteurs à un REEE qui étaient admissibles à l'un de ces deux programmes et qui n'y étaient pas inscrits. De plus, un nouveau formulaire d'inscription simplifié a été adopté en 2013 pour encourager les nouveaux souscripteurs à soumettre une demande pour l'ensemble des incitatifs à l'épargne du PCEE (maintenant, les souscripteurs doivent spécifier lors de l'inscription qu'ils ne veulent pas être considérés pour un incitatif s'ils ne veulent pas en bénéficier).

4.2 Les habitudes d'épargne dans un régime enregistré d'épargne-études

Le nombre d'enfants qui reçoivent des cotisations à leur REEE a augmenté chaque année depuis 1998. En 2013, 75,3 % des bénéficiaires des REEE de moins de 18 ans ont reçu une cotisation, car tous les enfants avec un REEE ne reçoivent pas nécessairement des cotisations chaque année⁴⁶.

En 2013, la cotisation moyenne à un REEE (parmi les enfants pour lesquels des cotisations ont été versées cette année-là) s'élevait à 1 497 \$, comparativement à 1 202 \$ en 1998⁴⁷. Cependant, la moyenne annuelle des cotisations à un REEE ajustée en fonction de l'inflation (en dollars de 2006) a diminué au cours de cette période, passant de 1 436 \$ en 1998 à 1 331 \$ en 2013 (voir le graphique 1). Une analyse plus poussée basée sur les données combinées du PCEE et de l'ARC (c.-à-d. des données qui examinent les souscripteurs aux REEE vivant avec leurs enfants et qui représentent 85 %

⁴³ Parmi les familles admissibles à la SCEE supplémentaire en 2012, 37,8 % avaient un REEE, 28,4 % y ont cotisé et ont reçu la SCEE de base, et 18,8 % ont reçu la SCEE supplémentaire en 2012.

⁴⁴ Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter cette page : http://www.edsc.gc.ca/fr/prets_etudiants/reee/liste_promoteurs.page.

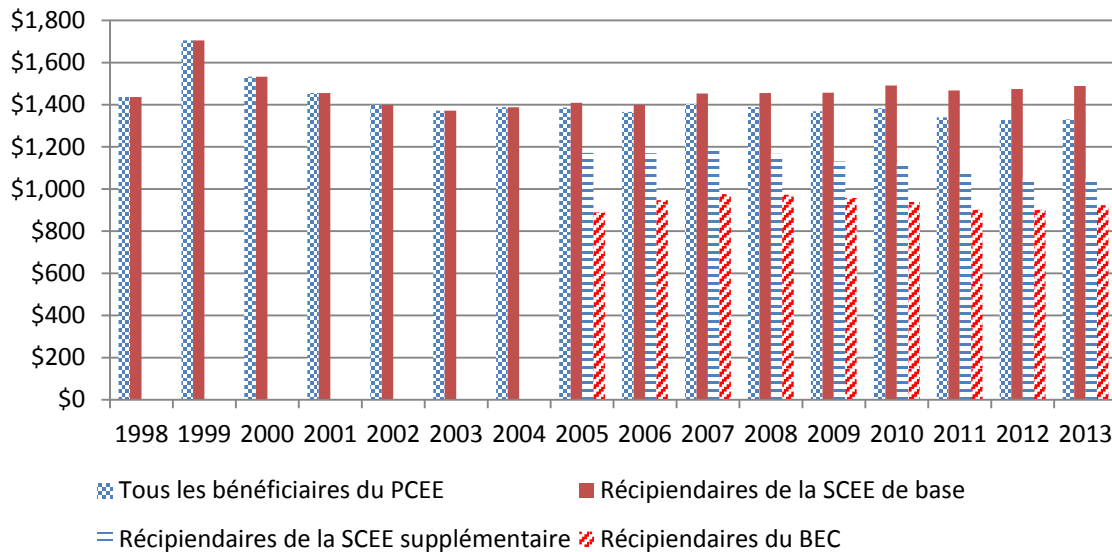
⁴⁵ Pour plus de détails sur ces hypothèses, veuillez consulter le rapport d'analyse des données combinées du PCEE et de l'ARC.

⁴⁶ EDSC (2013a).

⁴⁷ EDSC (2013b).

de toutes les dépenses relatives aux REEE) a indiqué que la moyenne des cotisations ajustée en fonction de l'inflation a diminué pour tous les groupes de revenu depuis 2004⁴⁸.

Graphique 1 – Moyenne annuelle des cotisations à un REEE (en dollars de 2006) de 1998 à 2013



Source : Échantillon aléatoire de 10 % des données administratives du PCEE sur les bénéficiaires âgés de moins de 18 ans. Les moyennes ne comprennent que les enfants ayant reçu une cotisation à un REEE pour cette année-là.

Les familles qui reçoivent seulement la SCEE de base ont augmenté leurs cotisations annuelles à un REEE de 1 399 \$ en 2006 à 1 676 \$ en 2013 (ou de 1 399 \$ à 1 491 \$ en tenant compte de l'inflation). En comparaison, la moyenne pour ceux qui reçoivent la SCEE de base et la SCEE supplémentaire a peu changé, passant de 1 170 \$ à 1 181 \$ (en tenant compte de l'inflation, il s'agit d'une diminution, le montant passant de 1 170 \$ à 1 050 \$) et la moyenne pour ceux qui reçoivent le BEC est, quant à elle, passée de 947 \$ à 1 039 \$ en 2013 (en tenant compte de l'inflation, il s'agit d'une diminution, le montant passant de 947 \$ à 923 \$).

Le fait de recevoir des incitatifs du PCEE et des cotisations à un REEE varie considérablement en fonction d'autres facteurs tels que l'âge de l'enfant, la province, l'éducation des parents et les connaissances financières.

4.2.1 Âge

En 1998, les bénéficiaires des REEE avaient, en moyenne, 8 ans lorsqu'un compte REEE a été ouvert pour eux. En 2009, cette moyenne avait chuté à 3,6 ans. Depuis, elle s'est stabilisée (3,5 ans en 2013)⁴⁹.

⁴⁸ Il est important de noter que la valeur ajustée en fonction de l'inflation du seuil maximal de la SCEE de 2 500 \$ diminue chaque année, ce qui devrait influencer les cotisations ajustées en fonction de l'inflation. Cela dit, cette limite a été augmentée de 25 % en 2007, ce qui veut donc dire que la valeur ajustée en fonction de l'inflation du seuil limite de la SCEE de 2014 était la même qu'en 2002.

En 2013, le pourcentage d'enfants qui ont déjà reçu la SCEE était plus élevé chez les familles avec enfants âgés de 6 à 11 ans (52,6 %) que chez les familles avec des enfants plus jeunes (41,3 %) ou plus âgés (48,3 %). De plus, les enfants de 5 ans et moins avec un compte REEE étaient plus susceptibles d'avoir reçu une cotisation en 2013 (84,0 %) comparativement aux 6 à 11 ans (75,5 %) et aux 12 à 17 ans (68,0 %). Toutefois, les enfants plus âgés (12 à 17 ans) ont reçu des cotisations de REEE beaucoup plus élevées (1 764 \$) en 2013 que les moins de 12 ans (environ 1 375 \$). Voici des explications plausibles de ces résultats : les enfants plus âgés ont des parents plus âgés en mesure de contribuer davantage financièrement (et qui ont tendance à disposer de plus de moyens que les jeunes parents qui, eux, doivent souvent composer avec des facteurs comme les frais de garde); un sentiment d'urgence chez les parents d'enfants plus âgés à contribuer financièrement à leurs éventuelles études postsecondaires, qui arrivent à grands pas; les parents plus âgés sont plus en mesure de prévoir si leur enfant poursuivra des études postsecondaires.

4.2.2 Provinces et territoires

L'Ontario et la Colombie-Britannique affichaient les plus hauts taux de participation à la SCEE en 2013 (un peu plus de 50 %), alors que les Territoires (27,6 %), le Manitoba (34,3 %) et la Saskatchewan (36,1 %) affichaient les plus faibles. Les moyennes annuelles des cotisations à un REEE les plus élevées en 2013 se trouvaient dans les Territoires (entre 1 642 \$ et 1 755 \$), en Colombie-Britannique (1 700 \$) et en Ontario (1 649 \$), et la plus faible, quant à elle, provenait du Nouveau-Brunswick (1 127 \$).

La comparaison de ces chiffres avec les moyennes provinciales des frais de scolarité de premier cycle en 2013 ne permet pas d'établir de corrélation entre le montant des cotisations à un REEE et les frais de scolarité dans une province donnée (bien que le coût de la vie puisse être un facteur). C'est donc dire que d'autres facteurs, comme le revenu familial, le niveau de scolarité des parents, les activités de promotion des REEE, les mesures incitatives provinciales, les niveaux d'aide financière aux étudiants, etc., pourraient expliquer les différences entre les provinces.

De plus, le pays d'origine des souscripteurs à un REEE est un autre facteur pouvant expliquer en partie les différences dans les niveaux de cotisation à un REEE entre les provinces. Des analyses basées sur des données tirées de l'Enquête sur l'accès et le soutien à l'éducation et la formation ont indiqué que le niveau plus élevé des cotisations à un REEE, observé en Colombie-Britannique, est probablement attribuable à la présence d'un plus grand nombre d'immigrants chinois et indiens que dans les autres provinces (ces deux groupes ont tendance à cotiser davantage à un REEE que les familles dont les deux parents sont nés au Canada, même en tenant compte d'autres facteurs comme le revenu familial)⁵⁰. En 2008, par exemple, la cotisation moyenne à un REEE des ménages ayant un revenu familial de 80 000 \$ ou plus était de plus de 2 700 \$ pour les familles dont les deux parents sont d'origine chinoise ou indienne, et d'environ 1 600 \$ seulement

⁴⁹ Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le Rapport annuel statistique 2013 du PCEE.

⁵⁰ EDSC (2013e).

pour les familles dont les deux parents sont d'origine canadienne. Le sondage sur le PCEE a corroboré ces conclusions en montrant que les souscripteurs à un REEE nés à l'étranger étaient plus susceptibles que les souscripteurs nés au Canada de verser annuellement plus de 2 000 \$ en cotisations à un REEE.

4.2.3 Niveau de scolarité et aspirations des parents

Le sondage de 2013 sur le PCEE a établi une corrélation entre le niveau de scolarité des parents et la souscription à un REEE. Les résultats du sondage ont montré que près de 70 % des parents qui souscrivent à un REEE sont d'anciens universitaires, comparativement à environ 40 % pour ceux qui n'y souscrivent pas. Le sondage a également révélé que plus de 50 % des parents ayant des études universitaires (et qui souscrivent à un REEE) ont versé 2 000 \$ ou plus en cotisations, comparativement à 25 % des parents qui n'en ont pas, et la moyenne de l'actif dans les REEE des anciens universitaires était aussi beaucoup plus élevée. Ces constatations confirment essentiellement celles qui sont ressorties des études basées sur des enquêtes de Statistique Canada moins récentes (l'Enquête canadienne sur les capacités financières [ECCF] et l'Enquête sur l'accès et le soutien à l'éducation et la formation).

Plusieurs études comprises dans la revue de la littérature ont établi une corrélation entre le fait d'épargner pour les études postsecondaires et les aspirations des parents, conclusions confirmées dans le sondage sur le PCEE (près de 43 % des parents qui souscrivent à un REEE ont indiqué que le fait d'épargner pour les études postsecondaires de leur enfant était lié à la perception qu'ils ont de son potentiel à devenir un collégien ou un universitaire). De plus, près de 60 % des parents qui disposent d'épargne dans un REEE s'attendent à ce que leurs enfants aillent à l'université, comparativement à 37 % des parents qui n'en ont pas. Toutefois, le sondage a montré que certains souscripteurs à un REEE ont décidé d'arrêter de cotiser parce qu'ils ne prévoyaient pas que leur enfant fasse d'études postsecondaires, peut-être par l'absence de désir de poursuivre des études ou à la suite de résultats scolaires plus bas qu'espérés.

4.2.4 Littératie financière et habitudes d'épargne

Avoir de bonnes connaissances financières et être sensibilisé aux avantages de souscrire à un REEE sont deux autres facteurs qui aident à expliquer la probabilité d'utiliser ce moyen pour épargner en vue des études. L'ECCF a révélé que ceux qui estiment détenir de bonnes connaissances financières étaient plus susceptibles, par 7,5 points de pourcentage de plus, de souscrire à un REEE que ceux qui ne s'estimaient pas comme tels. De plus, le sondage sur le PCEE a révélé que, chez les familles n'étant pas tout à fait conscientes de l'existence du PCEE et de ses avantages, 46,1 % d'entre elles ont indiqué qu'elles seraient enclines à souscrire à un REEE maintenant que les caractéristiques du PCEE leur avaient été expliquées.

Un autre facteur qui influe sur la probabilité d'épargner pour les études postsecondaires en souscrivant à un REEE est d'avoir déjà l'habitude d'épargner. Des études effectuées pour l'évaluation démontrent qu'avoir un REER est corrélé avec le fait de souscrire à un

REEE et le niveau annuel des cotisations à un REEE⁵¹. Les résultats du sondage sur le PCEE ont révélé que de 12 % à 15 % des souscripteurs à un REEE y ont cotisé en utilisant des fonds qui auraient autrement été destinés à des REER. Cependant, environ 40 % des souscripteurs ont indiqué que le simple fait de réduire les dépenses – la majorité a ciblé les loisirs (restaurant, cinéma, etc.) ou les vacances – permettait de dégager des fonds pouvant être versés dans un REEE. L'Enquête sur l'accès et le soutien à l'éducation et la formation et des études de cas ont corroboré ces résultats et ont montré que, comme on peut s'y attendre, une proportion plus élevée (62,6 %) de familles ayant un revenu inférieur à 40 000 \$ ont dû réduire leurs dépenses par rapport aux familles ayant un revenu qui se situe entre 40 000 \$ et 79 999 \$ (52,3 %) et à celles ayant un revenu de 80 000 \$ ou plus (39,3 %). Enfin, le sondage sur le PCEE a révélé que moins de 2 % des souscripteurs avec enfants de moins de 18 ans ont indiqué avoir utilisé un prêt bancaire ou une marge de crédit pour les aider à cotiser à un REEE.

4.3 Utilisation du régime enregistré d'épargne-études par groupes de revenus et souscripteurs

Des analyses basées sur des données fiscales sur le revenu tirées de la déclaration T1 générale de l'ARC combinées à des données administratives du PCEE (les données portaient exclusivement sur les souscripteurs à un REEE vivant avec leurs enfants, ce qui représente 85 % de toutes les dépenses relatives aux SCEE) a montré que le taux de participation à un REEE pour l'année 2012 variait considérablement en fonction du revenu familial net, soit de 25,2 % (pour les familles dont le revenu familial net était inférieur à 25 000 \$) à 70,1 % (pour celles dont le revenu familial net est supérieur à 125 000 \$)⁵².

4.3.1 Utilisation du régime enregistré d'épargne-études par niveau de revenu familial

Chaque année de 1999 à 2012, le nombre de familles ayant un REEE a augmenté. Le graphique 2 examine les familles avec enfants en fonction du niveau de revenu et montre que le nombre de familles qui souscrivent à un REEE a augmenté chaque année pour chaque niveau de revenu.

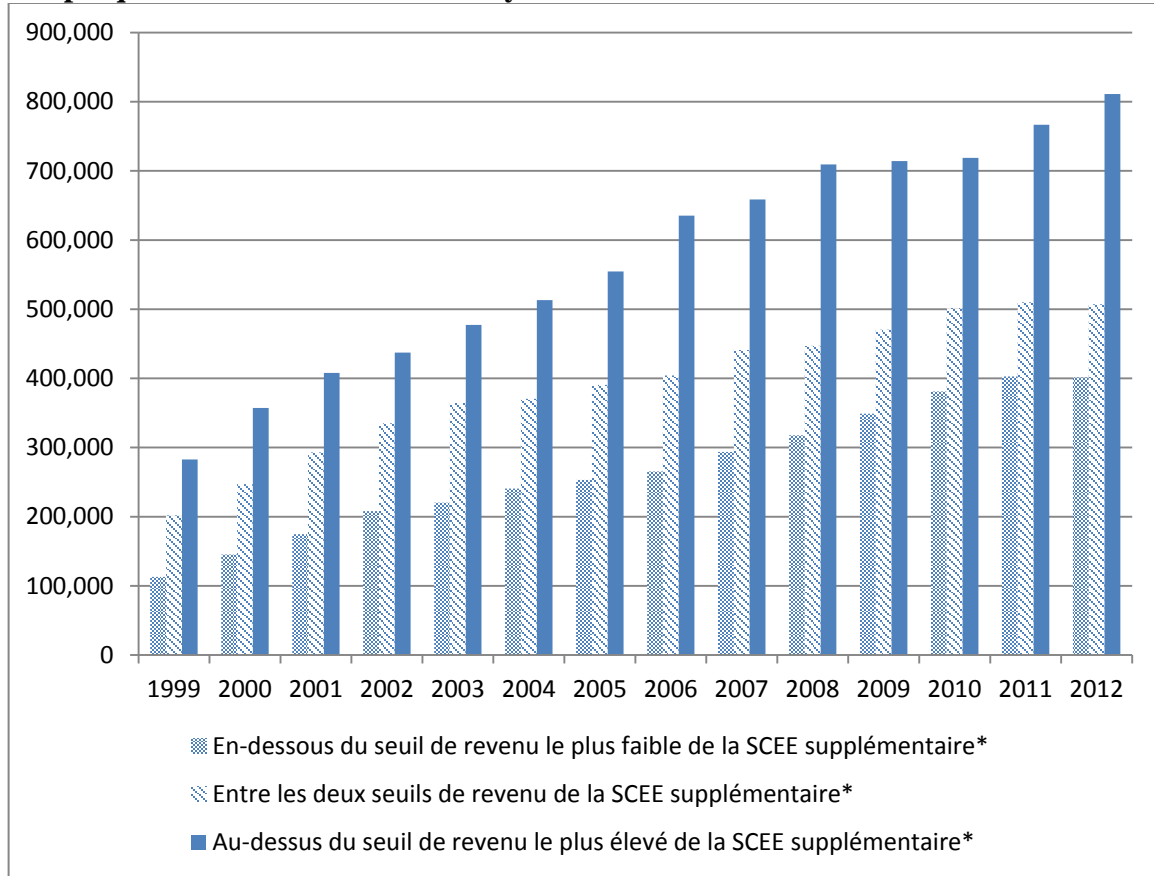
En parallèle, un plus grand nombre de familles des deux catégories de revenus les plus faibles (dans le graphique 2) reçoivent la SCEE supplémentaire (comme il est indiqué dans le tableau 2). L'étude basée sur les données combinées de l'ARC et du PCEE a indiqué que le taux de participation à un REEE chez les familles dont le revenu est inférieur au seuil le plus bas de la SCEE supplémentaire a quadruplé, passant de 7,8 % en 1999 à 30,3 % en 2012. Le taux de participation chez les familles dont le revenu se situe entre les deux seuils de la SCEE supplémentaire a quant à lui triplé, passant de 15,6 % à 47,3 %, et le taux de participation chez les familles au-dessus du seuil le plus élevé de la SCEE supplémentaire a, lui, un peu plus que doublé, passant de 26,5 % à

⁵¹ EDSC (2012a) et EDSC (2012c).

⁵² Rappel : Les données fiscales sur le revenu de la déclaration T1 générale de 2013 n'étaient pas encore disponibles.

63,8 %⁵³. S'il est vrai que l'augmentation des taux de participation à un REEE se poursuit, le graphique 3 illustre que l'écart entre les taux de ces trois groupes de familles ne rétrécit pas, même après la mise en place de la SCEE supplémentaire et du BEC⁵⁴.

Graphique 2 – Nombre de familles ayant un REEE



Sources : Échantillon de 1 % des familles vivant avec des enfants (données fiscales sur le revenu de la déclaration T1 générale combinées aux données administratives du PCEE; total de 545 274 observations réparties entre 1999 et 2012). Cet échantillon de familles vivant avec des enfants représente 85 % des dépenses du PCEE. *Les seuils annuels de la SCEE supplémentaire, qui sont aussi ceux de la PFCE, sont utilisés. Dans les années précédant la mise en place de la SCEE supplémentaire, les seuils de la PFCE sont utilisés.

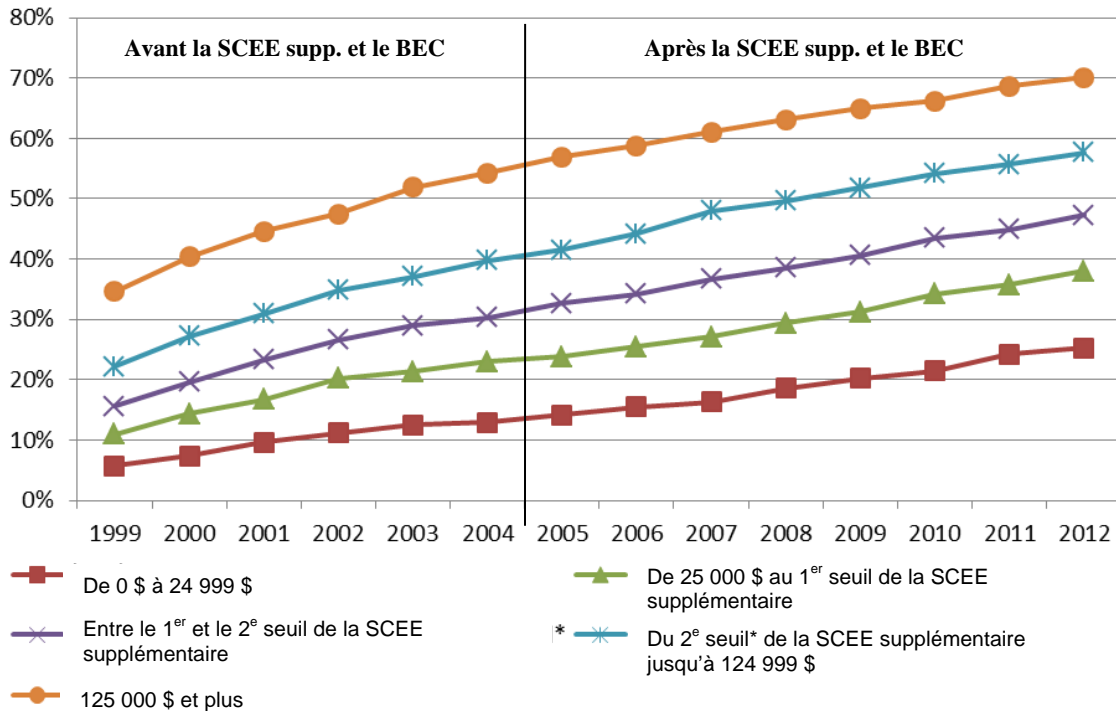
Il n'est pas surprenant de constater que l'augmentation des taux de participation à un REEE chez les familles à revenu faible et moyen a coïncidé avec une augmentation du nombre de bénéficiaires de la SCEE supplémentaire (de 120 000 en 2005 à 800 000 en 2012, comme l'indique le tableau 3). Cependant, les analyses statistiques basées sur les données combinées de l'ARC et du PCEE n'ont pas permis d'établir de lien entre la croissance des taux de participation à un REEE et la SCEE supplémentaire. Les taux de

⁵³ Au cours de cette période, le taux de participation à un REEE chez les familles en situation permanente de faible revenu a connu une augmentation encore plus impressionnante, passant de 4,5 % en 1999 à 27,4 % en 2012 (six fois plus).

⁵⁴ En comparant, par exemple, les taux de participation à un REEE des familles dont le revenu dépasse 125 000 \$ et celles dont le revenu est de moins de 25 000 \$ (ajustés en fonction de l'inflation), on observe que les différences étaient de 29 points de pourcentage en 1999, de 41 points de pourcentage en 2004 et de 45 points de pourcentage en 2012.

participation à un REEE chez les familles à revenu faible et moyen augmentaient déjà avant 2005 et la mise en place de la SCEE supplémentaire n'a pas accéléré cette augmentation. L'analyse des données combinées de l'ARC et du PCEE n'a également pas permis de constater d'incidence notable de la SCEE supplémentaire sur les cotisations à un REEE⁵⁵.

Graphique 3 – Taux de participation à un REEE (%) en fonction du niveau de revenu familial de 1999 à 2012



Sources : Échantillon de 1 % des familles vivant avec des enfants (données fiscales sur le revenu de la déclaration T1 générale combinées aux données administratives du PCEE; total de 545 274 observations réparties entre 1999 et 2012). Cet échantillon de familles vivant avec des enfants représente 85 % des dépenses du PCEE. *Les seuils annuels de la SCEE supplémentaire, qui sont aussi ceux de la PFCE, sont utilisés. Dans les années précédant la mise en place de la SCEE supplémentaire, les seuils de la PFCE sont utilisés. Les seuils de 25 000 \$ et de 125 000 \$ sont ajustés en fonction de l'inflation chaque année (en dollars de 2012).

Cependant, une analyse basée sur des données administratives du PCEE a montré que les bénéficiaires admissibles et inscrits à la SCEE supplémentaire étaient plus susceptibles de recevoir des cotisations à leur REEE (par plus de 10 points de pourcentage) que tous les autres bénéficiaires des REEE. L'analyse a également révélé une augmentation de 233 \$ des cotisations annuelles pour les personnes admissibles à la SCEE supplémentaire qui avaient un REEE avant que la mesure soit mise en place et qui ont fait l'effort de retourner à leur institution financière en 2005 ou en 2006 pour effectuer les démarches administratives nécessaires à leur inscription à la SCEE supplémentaire⁵⁶. Comme ce

⁵⁵ La base de données combinée de l'ARC et du PCEE a seulement examiné les souscripteurs à un REEE vivant avec leurs enfants, ce qui représente 85 % de l'ensemble des dépenses relatives au PCEE.

⁵⁶ Les souscripteurs doivent s'inscrire pour recevoir la SCEE supplémentaire et remettre leur consentement écrit à leur institution financière de façon à ce que leur revenu puisse être vérifié par EDSC et l'ARC, dans le but de valider leur admissibilité annuelle à la SCEE supplémentaire.

petit groupe n'est pas représentatif de l'ensemble de la population admissible, on ne peut pas conclure que la SCEE supplémentaire a permis d'augmenter les montants des cotisations au sein de celle-ci, et ce, même si les cotisations ont malgré tout augmenté de façon importante au sein du groupe étudié.

De plus, l'étude de l'ARC et du PCEE a révélé que le BEC a fait grimper le taux de participation au REEE chez les familles à faible revenu. Comme seuls les enfants nés le 1^{er} janvier 2004 ou après sont admissibles au BEC, l'analyse a comparé les familles à faible revenu avec enfants nés entre juillet et décembre 2003 (donc non admissibles au BEC) aux familles à faible revenu avec enfants nés entre janvier et juin 2004 (c.-à-d. admissibles au BEC) pour mesurer l'effet du BEC. Les résultats ont montré qu'en 2012, les taux de participation étaient 8,3 points de pourcentage plus élevés dans ce dernier groupe. Cette analyse n'a cependant pas permis de conclure que le BEC influait sur les cotisations annuelles ou cumulatives à un REEE de façon notable. L'analyse des données administratives du PCEE a également montré que le BEC a contribué à faire diminuer d'un an, en moyenne, l'âge qu'a l'enfant lorsqu'un compte REEE est ouvert à son nom.

4.3.2 Souscripteurs à un régime enregistré d'épargne-études

Les analyses basées sur des données administratives du PCEE indiquent que, pour la grande majorité (80 %) des bénéficiaires des REEE, seuls les parents sont souscripteurs, proportion encore plus élevée (90 %) parmi ceux qui ont reçu le BEC ou la SCEE supplémentaire⁵⁷. Le sondage sur le PCEE est arrivé à des conclusions similaires et révèle que, parmi les autres types de souscripteurs (membres de la famille ou amis), ce sont les grands-parents qui arrivent en tête (70 %), suivis par un autre parent ou tuteur de l'enfant (10 %), une tante ou un oncle (7 %) et, enfin, par les autres membres de la famille et les amis (13 %).

Le fait que la proportion de bénéficiaires ayant seulement leurs parents comme souscripteurs était plus élevée chez les personnes à faible revenu pourrait s'expliquer en partie par la corrélation entre les revenus de différentes générations. Corak et collab. (2010) montrent en effet une corrélation entre le revenu de deux générations différentes, ce qui signifie que les souscripteurs membres d'une famille à faible revenu sont plus susceptibles de provenir aussi d'une telle famille. Par conséquent, leurs parents (c.-à-d. les grands-parents des bénéficiaires des REEE) sont moins susceptibles de souscrire à un REEE étant donné qu'il y a de fortes chances qu'ils forment eux-mêmes une famille à faible revenu.

⁵⁷ Veuillez noter qu'il se peut que d'autres membres de la famille donnent au souscripteur de l'argent destiné à être versé dans un REEE. Ce type d'information n'est pas disponible dans les données administratives.

4.3.3 Recours aux subventions par les familles en situation temporaire de faible revenu

L'étude de l'ARC et du PCEE a démontré qu'en 2012, les familles en situation permanente de faible revenu⁵⁸ étaient plus susceptibles de cotiser à un REEE (lorsqu'elles en avaient un), mais de façon plus modeste en moyenne que les familles en situation temporaire de faible revenu. Par conséquent, elles ont reçu une SCEE de base inférieure, mais ont reçu plus de subventions dans l'ensemble puisqu'elles étaient plus susceptibles d'être inscrites au BEC et de le recevoir que les familles ayant vécu une situation temporaire de faible revenu.

En 2012, les taux de participation à un REEE chez les familles en situation permanente de faible revenu étaient de 27,4 %, contre 35,3 % chez les familles en situation temporaire de faible revenu. Dans les deux cas, les taux ont augmenté annuellement depuis 1999. La différence entre ces deux groupes est demeurée plutôt stable au fil des ans, soit autour de 10 points de pourcentage. Les résultats du sondage sur le PCEE ont confirmé que les familles en situation temporaire de faible revenu étaient plus susceptibles d'avoir un REEE que celles qui le sont de façon permanente.

⁵⁸ Une famille est dite en situation permanente de faible revenu lorsque le revenu familial est inférieur au seuil de la SCEE supplémentaire le plus bas pour toutes les années de l'échantillon, tandis qu'une famille est dite en situation temporaire de faible revenu lorsque le revenu familial est supérieur pour au moins une année dans l'échantillon.

5. Épargner pour les études postsecondaires en dehors d'un régime enregistré d'épargne-études

Depuis l'instauration du PCEE en 1998, un nombre beaucoup plus élevé de familles ont recours à un REEE pour épargner en vue des études postsecondaires de leurs enfants, mais de nombreuses familles (avec et sans régime enregistré d'épargne-études [REEE]) continuent de se constituer une épargne à cette fin en dehors d'un REEE. Dans la présente section, l'étendue de ce phénomène et les raisons qui poussent les gens à choisir une autre forme d'épargne sont examinées.

5.1 Qui épargne en dehors d'un régime enregistré d'épargne-études?

Selon le sondage sur le PCEE de 2013, 25,1 % des familles qui cotisent à un REEE pour leurs enfants de moins de 18 ans ont aussi eu recours à d'autres méthodes que le REEE pour épargner en vue des études postsecondaires de ces derniers, comparativement à 38,6 % dans le cas des familles qui ne cotisent pas à un REEE. Des analyses plus poussées des données du sondage ont révélé qu'une proportion plus élevée de familles ayant un revenu de moins de 45 000 \$ ont eu recours à d'autres méthodes que le REEE pour épargner en vue des études postsecondaires de leurs enfants comparativement aux familles ayant un revenu de 45 000 \$ et plus. Les analyses ont également révélé que les parents qui n'ont pas fait d'études universitaires sont plus susceptibles de se constituer une épargne en dehors d'un REEE que ceux qui ont fréquenté l'université.

Le sondage sur le PCEE de 2013 a également révélé que les méthodes les plus courantes pour épargner en prévision des études postsecondaires des enfants, en dehors d'un REEE, sont l'ouverture d'un compte d'épargne réservé à cette fin au nom de l'enfant (environ 35 %), suivi de l'ouverture d'autres types de comptes (près de 19 %) et de comptes d'épargne libre d'impôt (CELI, 15 %). Les autres méthodes utilisées pour épargner comprennent les placements immobiliers et les revenus de location qui en découlent, les fonds et les polices d'assurance-vie ainsi que les REER. Les études de cas réalisées ont donné des résultats semblables.

5.2 Raisons qui poussent les gens à épargner en dehors d'un régime enregistré d'épargne-études

Dans le cadre du sondage sur le PCEE, les raisons les plus courantes qui ont été données pour épargner en dehors d'un REEE (chez les souscripteurs d'un REEE) sont la « diversification » (21 %) et la « facilité d'accès aux fonds » (17 %). Parmi les familles interrogées, 7 % ont indiqué qu'elles avaient maximisé la SCEE annuelle pouvant être versée (c.-à-d. elles ont versé 2 500 \$ en cotisations et reçu le montant maximal de 500 \$ en subventions) ou qu'elles avaient déjà atteint le montant maximal de cotisations de 50 000 \$ à vie pour un REEE. Presque toutes les familles interrogées qui ont fourni l'une

de ces réponses avaient un revenu annuel de 90 000 \$ ou plus. En outre, certains souscripteurs ont indiqué que les REEE ne permettaient pas de couvrir entièrement les coûts de plus en plus élevés des études universitaires (et que des économies supplémentaires, en dehors d'un REEE, étaient nécessaires). Les études de cas réalisées ont également permis d'inscrire la flexibilité (c.-à-d. l'accessibilité des fonds, l'utilisation des fonds à d'autres fins et la possibilité pour d'autres personnes d'apporter leur contribution) au nombre des raisons qui poussent les gens à choisir d'autres formes d'épargne en vue des études postsecondaires de leurs enfants.

Parmi les raisons invoquées par les non-souscripteurs afin de justifier l'utilisation d'autres méthodes que les REEE pour épargner en vue des études de leurs enfants, mentionnons « avoir accès aux fonds » (17 %) et « ne pas avoir encore eu l'occasion de s'en occuper [d'ouvrir un REEE] » (14 %). Seulement 10,8 % d'entre eux ont indiqué que leur méconnaissance des REEE (et des avantages qui s'y rattachent) était la principale raison pour laquelle ils épargnaient en dehors du REEE. Chez les parents d'enfants âgés de moins de 18 ans, cette réponse était encore moins fréquente (seulement 5,9 % l'ont invoquée). Par conséquent, il semble que la connaissance du produit ne soit pas réellement un enjeu pour expliquer le faible taux de participation aux REEE des non-souscripteurs, qui se constituent déjà une épargne en prévision des études postsecondaires de leurs enfants. Parmi les personnes qui n'épargnent pas du tout pour les études, 90 % de celles qui ont été interrogées ont affirmé connaître les REEE, mais un grand nombre d'entre elles ignoraient toujours les avantages liés à leur utilisation. Plus de 40 % d'entre elles ont déclaré qu'elles seraient susceptibles d'épargner dans un REEE maintenant qu'on leur avait expliqué les avantages d'un tel régime.

6. Rendement du Programme canadien pour l'épargne-études : utilisation des régimes enregistrés d'épargne-études pendant les études postsecondaires

Dans la présente section, l'accent est mis sur l'utilisation des régimes enregistrés d'épargne-études (REEE) pour financer les études postsecondaires plutôt que sur l'épargne proprement dite. Cette section fournit des éléments de réponse aux questions d'évaluation suivantes :

- Dans quelle mesure le PCEE rend-il les études postsecondaires plus abordables?
- Quelle incidence ont les REEE et le PCEE sur le montant des prêts et des bourses accordé aux étudiants?

À la fin de 2013, les bénéficiaires d'un REEE qui étaient âgés de 17 ans avaient accumulé, en moyenne, 12 906 \$ en cotisations dans leur REEE et 2 518 \$ en subventions de la Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE) ou de la SCEE supplémentaire, pour un total de 15 424 \$. Avec un taux de rendement équivalent à l'inflation, le montant total épargné dans un REEE atteindrait, en 2013, 17 053 \$ en moyenne pour les bénéficiaires âgés de 17 ans⁵⁹. Près de 41 % des bénéficiaires avaient moins de 10 000 \$ dans leur REEE, 25 % avaient entre 10 000 \$ et 20 000 \$, 23 % avaient entre 20 000 \$ et 40 000 \$, et 10 % avaient plus de 40 000 \$⁶⁰.

6.1 Utilisation de l'épargne des régimes enregistrés d'épargne-études par les étudiants de niveau postsecondaire

En 2013, le montant total des retraits des REEE s'élevait à plus de 2,7 milliards de dollars, ce qui représente une hausse importante par rapport au montant de 45 millions de dollars retiré en 2000⁶¹. Dans le même ordre d'idées, le nombre d'étudiants qui retirent des fonds d'un REEE a augmenté de façon constante depuis 1998, passant de moins de 10 000 à 356 916 en 2013. En pourcentage, environ 17 % des étudiants de niveau postsecondaire ont retiré des fonds d'un REEE en 2013, alors qu'ils étaient moins de 0,3 % à le faire en 1998⁶².

Entre 1998 et 2013, les retraits annuels moyens des REEE sont passés de 3 705 \$ à 7 673 \$ (chez les bénéficiaires qui ont retiré un montant d'au moins 1 \$ de leur REEE). Le graphique 4 montre que cette hausse est principalement attribuable à l'augmentation

⁵⁹ Une estimation du rendement des REEE doit être utilisée, étant donné que la base de données ne fournit pas de renseignements sur le rendement du capital investi dans un REEE pour chaque bénéficiaire.

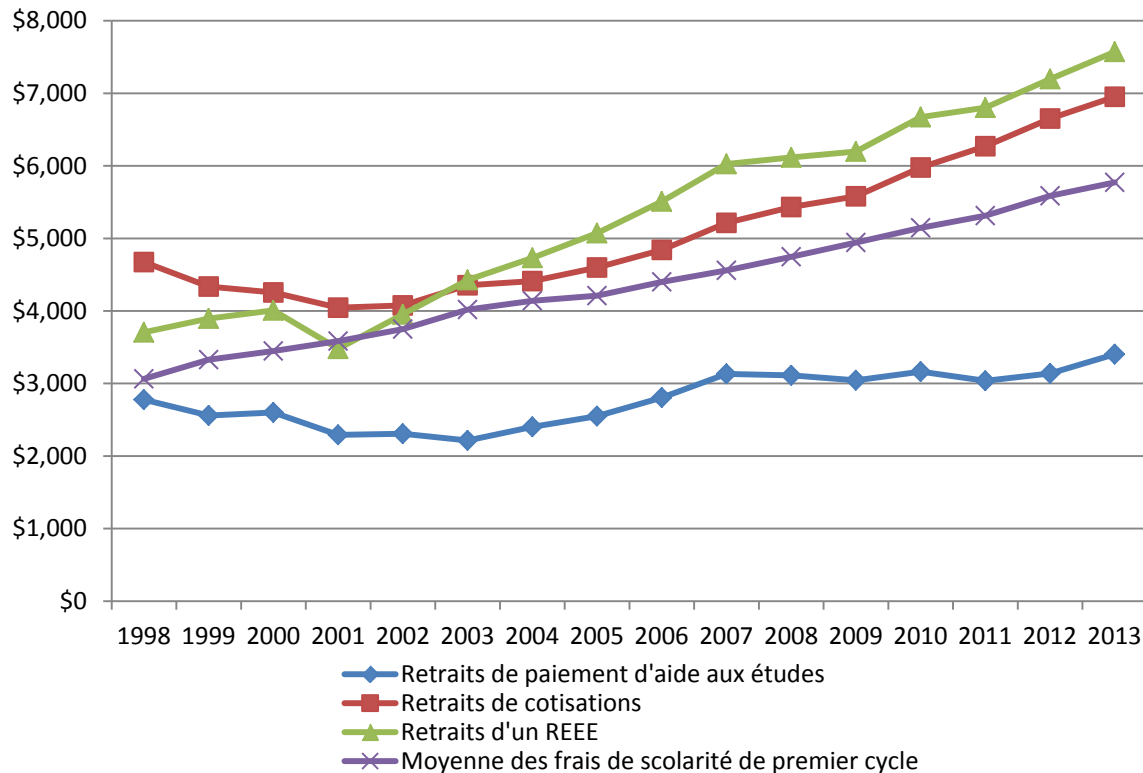
⁶⁰ EDSC (2013d). Les données ont été mises à jour afin d'inclure les résultats pour 2013.

⁶¹ Pour de plus amples renseignements, voir le Rapport statistique annuel 2013.

⁶² EDSC (2013d).

des retraits de cotisations pendant les études postsecondaires, dans la mesure où les paiements d'aide aux études (le retrait des revenus de placement accumulés dans le REEE et des subventions gouvernementales) sont demeurés relativement stables depuis 2007 (la moyenne des frais de scolarité pour des études universitaires de premier cycle au Canada est également indiquée comme point de référence).

Graphique 4 – Moyenne des retraits des REEE et moyenne des frais de scolarité pour des études universitaires de premier cycle au Canada – de 1998 à 2013 (en dollars)



Source : Échantillon aléatoire de 10 % des données administratives du PCEE et données tirées de l'Enquête sur les frais de scolarité et de subsistance de Statistique Canada. Les retraits moyens sont calculés en écartant les zéros.

En 2012, plus de 45 % des étudiants qui ont retiré des fonds de leur REEE en étaient à leur première année d'un programme d'études postsecondaires, 25 % étaient des étudiants de deuxième année, 16 % étaient en troisième année et le reste en étaient à leur quatrième année ou plus. L'analyse des données administratives a révélé qu'en 2013, le retrait moyen était plus élevé dans les cas où l'étudiant en était à sa première année d'études postsecondaires, et le montant moyen retiré diminuait par la suite⁶³. Des analyses plus poussées ont démontré qu'environ 70 % des étudiants qui ont retiré des fonds de leur REEE fréquentaient l'université, tandis que 30 % d'entre eux étaient au collège ou suivaient un autre programme d'études. Il n'est pas étonnant que les retraits de fonds des REEE en 2013 pour les étudiants universitaires (7 908 \$) aient été plus élevés

⁶³ Des travaux d'évaluation supplémentaires pourraient s'avérer nécessaires afin de clarifier cette situation.

que pour ceux qui fréquentaient un collège ou un autre établissement postsecondaire (6 814 \$).

Le montant cumulatif moyen des retraits des REEE a augmenté, passant de 8 000 \$ chez la génération d'étudiants qui ont atteint l'âge de 18 ans en 1998 à 15 500 \$ chez ceux qui ont eu 18 ans en 2008⁶⁴. Parmi les bénéficiaires qui ont commencé à retirer des fonds d'un REEE avant 2009, 28 % ont fait un retrait au cours d'une année seulement, 23 % ont fait des retraits pendant deux ans, 41 % pendant trois ou quatre ans et 7 % ont fait des retraits pendant cinq ans ou plus⁶⁵.

6.2 Incidence des régimes enregistrés d'épargne-études sur le financement des études postsecondaires

Ceux qui bénéficient d'un REEE devraient se trouver dans une meilleure situation financière pour payer leurs études postsecondaires que ceux qui n'ont pas de REEE, toutes choses étant égales par ailleurs. Les analyses fondées sur l'Enquête sur l'accès et le soutien à l'éducation et la formation le confirment, tout comme le sondage sur le PCEE. Le sondage sur le PCEE a révélé que les étudiants de niveau postsecondaire qui bénéficient d'un REEE ont retiré, en moyenne, 6 830 \$ de leur REEE et ont eu accès à un financement de 9 525 \$ d'autres sources (c.-à-d. tout autre type d'aide financière – prêts, bourses, revenus d'emploi, etc.) et que les coûts liés à leurs études postsecondaires s'élevaient, en moyenne, à 14 094 \$ en 2012. À titre de comparaison, les étudiants sans REEE ont eu accès à un financement de 8 958 \$ d'autres sources et les coûts liés à leurs études postsecondaires s'élevaient à 12 739 \$ en 2012. Par conséquent, il semble qu'en moyenne, les étudiants sans REEE n'avaient pas les fonds suffisants pour financer leurs études postsecondaires⁶⁶.

Selon les données ci-dessus, le pourcentage des coûts liés aux études postsecondaires en 2012, qui étaient assumés grâce aux retraits de fonds d'un REEE (c.-à-d. les retraits de cotisations et les paiements d'aide aux études), atteignaient 48,5 % chez les étudiants qui effectuaient des retraits d'un REEE. Les répondants ont indiqué un pourcentage moins élevé (37 %) quand on leur a demandé spécifiquement « quel pourcentage de ces coûts [liés aux études postsecondaires] le montant retiré de leur REEE leur avait permis d'assumer ». Un pourcentage semblable (36 %) a été indiqué dans le cadre de l'Enquête sur l'accès et le soutien à l'éducation et la formation par les utilisateurs des REEE. Il semble donc que, pendant la période couverte par ces études, les REEE ont permis aux étudiants d'assumer environ 40 % des dépenses liées à leurs études postsecondaires au cours des années où ils ont effectué des retraits de ces régimes.

⁶⁴ La période postérieure à 2008 a été exclue, étant donné que les retraits ne pouvaient pas être observés pour une période complète de cinq ans.

⁶⁵ L'idéal aurait été de comparer, par exemple, les étudiants qui ont fait des études postsecondaires pendant quatre années complètes. Malheureusement, le statut des étudiants de niveau postsecondaire ne peut être vérifié, dans la base de données, que pour les années au cours desquelles ceux-ci ont retiré des fonds d'un REEE.

⁶⁶ On ne sait pas précisément comment les étudiants composent avec un tel manque à gagner en ce qui a trait au financement de leurs études postsecondaires.

6.2.1 Régime enregistré d'épargne-études et prêts étudiants

Trois études de l'évaluation fondées sur différentes enquêtes de Statistique Canada – l'Enquête auprès des jeunes en transition, l'Enquête nationale auprès des diplômés (END) et l'Enquête sur l'accès et le soutien à l'éducation et la formation – ont révélé que les étudiants qui bénéficient d'un REEE sont moins nombreux à avoir contracté un prêt étudiant⁶⁷. L'END et l'Enquête sur l'accès et le soutien à l'éducation et la formation ont également démontré que ces étudiants ont une dette d'études moins élevée.

Les résultats du sondage sur le PCEE donnent d'autres informations sur les étudiants ayant des REEE et des prêts étudiants; 24,9 % des étudiants qui bénéficiaient d'un REEE ont dû contracter un prêt étudiant pendant leurs études postsecondaires comparativement à 54,8 % de ceux sans REEE. En outre, les étudiants qui bénéficiaient d'un REEE ont obtenu, en 2012, un prêt étudiant moyen de 5 511 \$, tandis que le prêt moyen de ceux sans REEE était de 6 613 \$ – soit une différence de 16,7 %⁶⁸. Cette situation s'explique en partie par le fait que les retraits de fonds des REEE réduisent le montant des prêts étudiants. Il est important de souligner que, comme les bénéficiaires de REEE sont plus susceptibles d'être issus d'une famille ayant un niveau de revenu plus élevé, ils sont moins nombreux à être admissibles à un prêt étudiant et doivent donc compter sur d'autres sources de financement, comme les REEE, pour financer leurs études postsecondaires.

6.2.2 Incidence des retraits des REEE sur les bourses et les prêts étudiants fédéraux et provinciaux/territoriaux

Les retraits des REEE peuvent réduire l'admissibilité aux prêts étudiants et aux bourses d'études. Par exemple, les paiements d'aide aux études (c.-à-d. la SCEE, la SCEE supplémentaire et les revenus de placements sur les cotisations et les subventions) sont traités comme des revenus pendant les études et réduisent le montant des prêts d'une somme équivalente, au-delà de l'exemption de revenu pendant les études de 100 \$ par semaine pour les paiements d'aide aux études et les autres sources de revenu⁶⁹. Par conséquent, le taux de réduction des paiements d'aide aux études est susceptible de se rapprocher de 100 % chez les étudiants qui travaillent pendant leurs études. Comme les paiements d'aide aux études sont également considérés comme un revenu imposable, les étudiants doivent les inclure dans leurs revenus lorsqu'ils remplissent leur déclaration de revenus. Cela peut avoir une incidence directe, l'année suivante, sur l'admissibilité aux Bourses pour étudiants de famille à revenu faible ou moyen, étant donné que l'admissibilité est établie en fonction du revenu annuel brut de la famille de l'année précédente⁷⁰.

⁶⁷ Voir Finnie et Wismer (2012), et Gray et McDonald (2012).

⁶⁸ Ces résultats concordent sensiblement avec les estimations d'une étude réalisée en 2011 concernant le PCPE/PCEE (EDSC, 2011c).

⁶⁹ EDSC (2014e), « Guide sur les prêts aux étudiants ».

⁷⁰ Il faut également que le besoin évalué soit d'au moins 1 \$.

Jusqu'à l'année universitaire 2013-2014, les retraits de cotisations des REEE étaient également pris en compte dans l'évaluation des besoins aux fins du PCPE pour déterminer l'admissibilité des étudiants aux prêts et aux bourses. Les retraits de cotisations étaient considérés comme des ressources ciblées (évaluées à 100 %), tant pour les étudiants indépendants que pour les étudiants à charge dont le souscripteur n'est pas l'un des parents⁷¹. Toutefois, à compter de l'année universitaire 2014-2015, les retraits de cotisations sont exclus de l'évaluation des besoins aux fins du PCPE. La décision de modifier la politique fédérale vient du constat qu'en considérant précédemment les retraits de cotisations comme une ressource ciblée dans le cadre de l'évaluation des besoins, les étudiants à faible revenu qui bénéficient d'un REEE risquaient d'être touchés de manière disproportionnée par rapport à leurs homologues avec un revenu plus élevé.

Afin de démontrer l'incidence des retraits des REEE (paiements d'aide aux études et retraits de cotisations), l'Estimateur d'aide financière aux étudiants, offert sur le site Web de Cibletudes, a été utilisé et a révélé que les retraits des paiements d'aide aux études peuvent réduire (pratiquement d'un dollar pour chaque dollar) l'aide financière aux étudiants, que l'étudiant soit ou non à la charge de ses parents⁷². Toutefois, cette diminution s'applique uniquement aux revenus gagnés pendant les études qui dépassent l'exemption hebdomadaire de 100 \$ pour une période d'études typique de 34 semaines (3 400 \$).

Il a également été démontré qu'avant, soit jusqu'en 2013-2014, les retraits de cotisations entraînaient une réduction importante de l'aide financière aux étudiants (pouvant aller jusqu'à 93 % de la valeur du retrait de cotisations) chez les étudiants indépendants. Bien que la nouvelle politique du PCPE exclue les retraits de cotisations du processus d'évaluation des besoins pour la portion fédérale d'un prêt étudiant depuis 2014-2015, dans la pratique, bon nombre de provinces et de territoires n'ont pas mis à jour leurs formulaires de demande de prêt étudiant⁷³, ce qui pourrait avoir des effets inégaux d'une province ou d'un territoire à l'autre. Dans les cas où la nouvelle politique fédérale n'a pas été mise en œuvre, les retraits de cotisations continuent d'être considérés comme des ressources et d'entraîner une diminution de près de 100 % de l'aide financière aux étudiants - ce qui signifie que certains étudiants qui retirent des fonds de leur REEE pourraient se retrouver avec un niveau de financement pour leurs études postsecondaires semblable à celui des étudiants sans REEE, une fois l'aide financière aux étudiants et les retraits des REEE (paiements d'aide aux études et retraits de cotisations) pris en compte. La principale différence, toutes choses étant égales par ailleurs, réside dans le fait que les étudiants qui bénéficient d'un REEE auront une dette d'études moins élevée à rembourser après leurs études postsecondaires.

⁷¹ Dans le cas des étudiants à charge dont les parents sont les souscripteurs, les retraits de cotisations entrent dans le calcul de la contribution parentale.

⁷² EDSC (2014c), « Examples of the Impact of REEE Withdrawals on Student Loan and Grant Amounts » (en anglais seulement).

⁷³ L'Ontario (qui représente près de 64 % des étudiants à temps plein qui bénéficient d'un prêt) a mis à jour ses formulaires de demande de prêt étudiant pour l'année de prêt 2015-2016.

Bien que le Québec ne participe pas au PCPE (puisque'il a son propre programme), il est bon de noter que la province exclut tous les retraits des REEE du calcul des prêts étudiants. Cette pratique augmente considérablement les ressources à la disposition des étudiants qui ont un REEE et qui présentent une demande d'aide financière au Québec, comparativement à ceux qui ont un REEE et qui présentent une demande dans le reste du Canada⁷⁴.

Parmi les familles avec des étudiants de niveau postsecondaire, environ 43 % des familles interrogées savaient que les REEE peuvent avoir une incidence sur le calcul des prêts et des bourses d'études, mais elles ne connaissent pas forcément la mesure dans laquelle l'aide financière accordée s'en trouve affectée. À l'heure actuelle, il n'y a pas de renseignements précis à la disposition du public concernant l'incidence des retraits des REEE (paiements d'aide aux études et retraits de cotisations) sur le calcul des prêts et des bourses d'études.

⁷⁴ Dans des comptes d'épargne semblables aux États-Unis (Education Savings Account ou le plan 529), les actifs sont évalués à un taux de 5,64 %, ce qui signifie que, si un étudiant a 10 000 \$ dans un compte d'épargne-études, un montant de 564 \$ seulement est pris en compte dans le calcul des prêts étudiants.

7. Efficacité et économie des ressources pour atteindre les objectifs

Entrée en vigueur le 1^{er} avril 2009, la Directive sur la fonction d'évaluation du Secrétariat du Conseil du Trésor prévoit que les évaluations portent sur l'efficacité et l'économie et comprennent une « *évaluation de l'utilisation des ressources en ce qui a trait à la production d'extrants et aux progrès réalisés par rapport aux résultats escomptés* »⁷⁵.

Pour évaluer l'utilisation des ressources du Programme canadien pour l'épargne-études (PCEE) aux fins de l'atteinte de ses objectifs, la section 7.1 examine si les ressources et les intrants (c.-à-d. subventions et paiements tels qu'ils sont décrits dans le modèle logique à l'annexe 3) sont utilisés de façon efficace et si des économies de ressources ou d'intrants sont possibles sans que cela ait une incidence importante sur les résultats visés (c.-à-d. encourager les familles à épargner pour les études postsecondaires de leurs enfants). En outre, la présente section examine dans quelle mesure le financement du PCEE aide des personnes qui, autrement, n'auraient pas épargné pour les études postsecondaires dans un REEE et se penche sur l'évolution des cotisations à un REEE chez les personnes ayant un revenu supérieur. La section 7.2 porte sur la mesure dans laquelle d'autres intrants (p. ex. budget de fonctionnement) sont utilisés de façon efficace.

7.1 Efficacité et économie – évaluation de l'utilisation des ressources

L'objectif de la Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE), laquelle représentait 82,4 % de tous les paiements du PCEE en 2013, consiste à relever le défi d'« encourager les familles à épargner tôt pour l'éducation de leurs enfants ». Une question logique à se poser est : est-il nécessaire d'encourager *toutes* les familles, en particulier celles qui ont un revenu plus élevé, à épargner tôt pour l'éducation de leurs enfants en leur offrant des subventions gouvernementales? La pertinence de cette question vient du fait que les familles à revenu plus élevé :

1. ont davantage de ressources financières à leur disposition et sont donc en mesure d'épargner plus d'argent que les familles à revenu faible et moyen (comme le démontre l'Enquête sur les dépenses des ménages). Par conséquent, elles ont moins besoin des incitatifs qu'offre le PCEE.

⁷⁵ L'efficacité est définie comme la « mesure dans laquelle les ressources sont utilisées de manière à produire un plus grand niveau d'extrants avec le même niveau d'intrants, ou le même niveau d'extrants avec un plus faible niveau d'intrants. Les niveaux d'intrants et d'extrants peuvent se traduire par des hausses ou des baisses de qualité, de quantité, ou les deux. »

L'économie consiste à « réduire au minimum l'utilisation de ressources. Il y a économie lorsque le coût des ressources utilisées se rapproche de la quantité minimale de ressources requises pour obtenir les résultats escomptés. » Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le site <http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?section=text&id=15024>.

- a. En outre, il est plus facile pour elles de payer une partie des coûts des études postsecondaires de leurs enfants pendant leurs études à l'aide du revenu gagné au cours de ces années.
2. ont de meilleures connaissances financières que les familles à revenu faible et moyen et sont donc plus conscientes des coûts des études postsecondaires et de l'importance de commencer à épargner tôt pour assumer ces coûts⁷⁶.
 3. étaient plus susceptibles d'épargner *déjà* pour les études postsecondaires de leurs enfants avant l'instauration du PCEE en 1998 :
 - a. Les données de l'Enquête sur les approches en matière de planification des études de 1999 révèlent que 62,6 % des familles avec des enfants de moins de 18 ans et un revenu familial de 80 000 \$ ou plus ont déclaré avoir épargné pour les études postsecondaires de leur enfant, comparativement à 18,7 % pour ceux qui ont un revenu inférieur à 30 000 \$ (il est à noter que 15 % de toutes les familles avaient un REEE en 1999)⁷⁷.
 - b. Compte tenu du fait que l'Enquête sur les approches en matière de planification des études de 1999 a été achevée peu de temps après la création du PCEE en 1998, il est raisonnable de supposer que les familles de la plupart de ces enfants ont commencé à épargner avant 1998. Par conséquent, la majorité des familles ayant un revenu familial de 80 000 \$ ou plus n'auraient pas eu besoin du PCEE pour épargner en vue des études postsecondaires de leurs enfants. Au lieu de cela, la plupart de ces familles, qui épargnaient déjà à l'extérieur d'un REEE, ont probablement changé leur façon d'épargner et ont opté pour les REEE dans le but de profiter des subventions offertes par le PCEE.
 - i. Une analyse approfondie de l'Enquête sur les approches en matière de planification des études de 1999 a confirmé ces points en révélant que 60 % des familles ayant un revenu familial de 80 000 \$ ou plus et dont le plus jeune enfant était âgé de 17 ou 18 ans avaient des économies pour les études postsecondaires en 1999, tandis que cette proportion était de 58,2 % chez les familles ayant un revenu semblable et dont les enfants étaient âgés de 0 à 4 ans. Toutefois, seulement 11,8 % des familles du premier groupe cotisaient à un REEE alors que ce pourcentage était de 33,6 % pour le second groupe. En raison des règles du programme⁷⁸, la grande majorité des enfants âgés de 17 ou 18 ans en 1999 n'ont jamais été admissibles à la SCEE.

Les points ci-dessus indiquent que les familles ayant un revenu supérieur peuvent épargner, qu'elles sont conscientes de l'importance de le faire et qu'elles épargnaient déjà en prévision des études postsecondaires de leurs enfants avant la mise en œuvre du

⁷⁶ Consulter la Financial Services Authority de Grande-Bretagne (2005) et Audet et Bele (2011).

⁷⁷ En 1999, le taux de participation au REEE était de 28,9 % chez les parents ayant un revenu familial de 80 000 \$ ou plus et de 8,2 % chez les parents ayant un revenu familial de 30 000 \$ ou moins.

⁷⁸ Selon la règle portant sur les jeunes de 16 et de 17 ans, il faut qu'un minimum de cotisation au REEE soit effectué avant l'année du seizième anniversaire de l'enfant pour que celui-ci soit admissible à la SCEE à 16 et à 17 ans.

PCEE. En outre, comme le taux de participation au REEE chez les familles ayant un revenu supérieur au seuil de revenu le plus élevé de la SCEE supplémentaire est passé à 63,8 % en 2012, il semble qu'une grande partie de l'augmentation du taux de participation aux REEE depuis 1999 est attribuable à un changement dans la façon dont ils épargnent pour les études postsecondaires.

Compte tenu de cela, il ne serait peut-être pas nécessaire de leur offrir les incitatifs financiers du PCEE pour les encourager à épargner. La raison est que les intrants (c.-à-d. les subventions dans des REEE) n'auront pas la même incidence sur les extrants (c.-à-d. l'épargne en prévision des études postsecondaires des enfants) que chez les familles dont le revenu est inférieur au seuil de revenu le plus élevé de la SCEE supplémentaire, puisque les familles ayant un revenu supérieur au seuil de revenu le plus élevé de la SCEE supplémentaire épargnaient déjà à grande échelle avant 1998. De plus, le sondage sur le PCEE a révélé qu'en 2013, près de 75 % des familles ayant un revenu de 90 000 \$ ou plus ont affirmé qu'elles auraient quand même épargné pour les études postsecondaires de leurs enfants au moyen d'un REEE en l'absence du PCEE.

Cela dit, le PCEE est probablement toujours pertinent, et ce, même pour les familles ayant un revenu supérieur puisqu'il est probable que certaines d'entre elles ont ainsi été incitées à économiser davantage (et plus régulièrement) pour les études postsecondaires de leurs enfants. De plus, il y a peu de doute que le PCEE, combiné aux modifications fiscales visant à accroître la flexibilité du REEE (p. ex. la hausse de la limite annuelle de cotisation à un REEE par bénéficiaire qui est passée de 1 500 \$ en 1990 à 4 000 \$ en 1997, puis le retrait de la limite en 2007), a incité les familles de tous les niveaux de revenu à cotiser à un REEE, comme le démontre l'analyse des données de l'ARC et du PCEE. Cependant, comme certaines études l'ont montré, un pourcentage élevé de l'épargne générée par l'offre d'un nouvel incitatif d'épargne est souvent attribuable à un effet de substitution⁷⁹.

Au regard des faits présentés, la majorité des familles à revenu plus élevé auraient épargné pour les études postsecondaires de leurs enfants, indépendamment de l'existence du PCEE – il s'avère simplement que la plus grande partie de cette épargne est maintenant effectuée dans un REEE, en partie à cause de la subvention de 20 % accordée pour les cotisations à un REEE. Par conséquent, les *économies de ressources* associées à ces familles sont limitées parce que le coût des ressources utilisées est beaucoup plus élevé que ce qui est nécessaire pour atteindre le résultat attendu, soit de favoriser l'épargne pour les études postsecondaires.

En plus de l'efficacité et de l'économie, il y a aussi une question d'équité. L'analyse des bases de données combinées du PCEE et de l'ARC révèle que les familles dont le revenu est de 125 000 \$ ou plus (ajusté en fonction de l'inflation) ont reçu 31,9 % de tous les paiements du PCEE en 2012, et ce, même si elles ne représentaient que 17,1 % de toutes les familles avec des enfants de moins de 18 ans (consulter le tableau 3). Cela s'est traduit par au moins 224 millions de dollars en paiements du PCEE en 2012. Même l'instauration du BEC et de la SCEE supplémentaire n'a pas changé la proportion des

⁷⁹ Par exemple, consulter Benjamin et Smart (2012), Gale, Iwry et Orszag (2005) et Benjamin (2003).

paiements du PCEE versés à ces familles, puisque celles-ci ont reçu 31,8 % et 32,9 % de tous les paiements du PCEE en 1999 et en 2005, respectivement. Comme le pourcentage de ces familles a augmenté au cours de cette période, passant de 9,6 % en 1999 à 17,1 % en 2012, l'écart entre le pourcentage des ressources allouées à ces familles et leur représentation au sein de la population a diminué au cours de la même période. Pour les familles avec un revenu familial inférieur à 45 000 \$, l'écart a également diminué au cours de cette période puisque leur part de dépenses liées au PCEE a augmenté considérablement.

Tableau 3 – Répartition de l'ensemble des familles avec enfants de moins de 18 ans et des paiements de subventions du PCEE en fonction du revenu familial en 1999, en 2005 et en 2012

Revenu familial (en dollars de 2012)	Répartition de toutes les familles ayant des enfants de moins de 18 ans (%)			Répartition des paiements du PCEE (en millions de \$)*			Répartition des paiements du PCEE (%)*		
	1999	2005	2012	1999	2005	2012	1999	2005	2012
0 \$ - 24 999 \$	23,2	23,6	21,8	14	32	82	5,8	8,3	11,7
25 000 \$ - 44 999 \$	17,6	16,3	15,1	23	40	89	9,6	10,4	12,6
45 000 \$ - 89 999 \$	35,3	32,7	29,8	78	110	184	31,9	29,0	26,1
90 000 \$ - 124 999 \$	14,4	15,1	16,3	51	74	124	20,9	19,3	17,7
125 000 \$ +	9,6	12,3	17,1	78	125	224	31,8	32,9	31,9
Totaux	100,0	100,0	100,0	244	381	703	100,0	100,0	100,0

Source : Échantillon de 1 % des familles avec enfants (données combinées de l'ARC et du PCEE fondées sur 545 274 observations de 1999 à 2012). Cet échantillon de familles vivant avec des enfants représente 85 % des dépenses du PCEE. * Les données relatives aux paiements de subventions du PCEE et à la répartition des familles sont basées sur les familles dont le ou les parents vivent avec des enfants (environ 85 % de l'ensemble des coûts du PCEE), ce qui signifie que 15 % de tous les paiements de subventions du PCEE sont exclus de ce tableau.

De plus, parmi tous les paiements du PCEE effectués en 2012, 49,6 % ont été versés à des familles ayant un revenu familial de 90 000 \$ ou plus. En supposant que le pourcentage soit le même en 2013, cela représenterait des paiements du PCEE nettement supérieurs à 400 millions de dollars versés à ces familles en 2013, dont 280 millions de dollars versés aux familles ayant un revenu de 125 000 \$ ou plus.

Les familles appartenant à l'une des deux catégories de revenu inférieur figurant au tableau 3 ont reçu 24,3 % des paiements du PCEE en 2012, alors qu'elles représentent 36,9 % de toutes les familles avec des enfants de moins de 18 ans. Cela correspondait à un minimum de 171 millions de dollars en paiements du PCEE en 2012, ce qui représente une hausse considérable par rapport au total de 37 millions de dollars en 1999 et de 72 millions de dollars en 2005, soit à une augmentation de 362,2 % au cours de la période de 1999 à 2012. À titre de comparaison, les paiements du PCEE ont augmenté de 187,2 % au cours de la même période pour les familles ayant un revenu familial de 125 000 \$ ou plus.

Il semble que l'aide à l'épargne offerte aux familles à faible revenu est efficace puisque peu de ces familles épargnaient pour les études postsecondaires de leurs enfants avant 1998. L'évaluation reconnaît qu'il est plus difficile pour la plupart des familles ayant un revenu annuel inférieur à 90 000 \$ d'épargner en prévision des études postsecondaires de

leurs enfants. Néanmoins, comme un grand nombre de ces familles épargnent pour les études postsecondaires de leurs enfants, il est essentiel de souligner la contribution du PCEE. De plus, il est à noter que même les familles à faible revenu qui n'ont pas d'économies peuvent ouvrir un REEE et recevoir le BEC.

Plusieurs sources de données soulignent la contribution du PCEE au financement de l'épargne dans un REEE pour les études postsecondaires des familles à revenu faible et moyen :

1. Le sondage sur le PCEE a révélé que 67,6 % des familles avec un revenu annuel de moins de 45 000 \$ et qui épargnaient dans un REEE pour un de leurs enfants ont indiqué que le PCEE les a incitées à épargner plus tôt, alors que cette proportion était de 58 % chez les familles avec un revenu annuel de 45 000 \$ à 89 999 \$.
2. Le pourcentage de familles avec un revenu annuel de moins de 30 000 \$ qui épargnaient dans un REEE est passé de 19,5 % en 1999 (Enquête sur les approches en matière de planification des études) à 45,7 % en 2008 (Enquête sur l'accès et le soutien à l'éducation et la formation) et il a diminué légèrement pour atteindre 44,2 % en 2013 (Enquête sur les approches en matière de planification des études)⁸⁰. Au cours de la même période, le pourcentage de familles avec un revenu annuel de 30 000 \$ à 49 999 \$ qui épargnaient dans un REEE est passé de 36,9 % en 1999 à 56,5 % en 2008, puis à 53,4 % en 2013⁸¹.
3. Le nombre de familles à revenu faible ou moyen ayant des enfants qui reçoivent la SCEE a considérablement augmenté depuis 1998 (consulter la section 4), et cette tendance se poursuit.
 - a. L'introduction du BEC a entraîné une augmentation importante du taux de participation au REEE chez les familles à faible revenu (bien qu'il n'y ait aucune preuve permettant d'attribuer la croissance du taux de participation au REEE à la SCEE supplémentaire, puisque le taux de participation chez les familles à faible revenu était déjà en hausse avant 2005 [consulter la section 4.3.1]).
4. D'après l'Enquête sur les approches en matière de planification des études et l'Enquête sur l'accès et le soutien à l'éducation et la formation, la valeur moyenne du REEE (en dollars constants) des familles ayant un revenu familial inférieur à 30 000 \$ est passée de 3 812 \$ en 1999 à 7 230 \$ en 2012, alors que la valeur moyenne du REEE des familles ayant un revenu familial de 30 000 \$ à 49 999 \$ est passée de 3 800 \$ en 1999 à 6 500 \$ en 2012.

⁸⁰ Statistique Canada, *Enquête sur les approches en matière de planification des études, 2013*, Le Quotidien, 29 octobre 2014.

⁸¹ Pour effectuer une analyse historique des données dans le cadre de l'évaluation, il a été nécessaire d'utiliser les seuils de 30 000 \$ et de 50 000 \$ pour les familles à revenu moyen en raison de la disponibilité des données.

7.2 Efficacité de l'exécution du programme

La présente section porte sur l'efficacité du modèle de prestation de services du PCEE. Sur le plan de l'exécution du PCEE (d'un point de vue administratif), il semble y avoir certains problèmes liés à la SCEE supplémentaire. L'étude fondée sur les données combinées du PCEE et de l'ARC a révélé que 34 % des familles admissibles à la SCEE supplémentaire qui ont cotisé à un REEE en 2012 n'ont pas reçu la SCEE supplémentaire en 2012 (probablement parce que leur institution financière n'offrait pas la SCEE supplémentaire ou parce que les familles admissibles ne se sont pas inscrites à la SCEE supplémentaire). De même, environ 23 % des familles admissibles au BEC qui avaient un REEE n'ont pas obtenu le BEC (pour les mêmes raisons que la SCEE supplémentaire, telles que décrites à la section 4.3). Bien que le gouvernement ait créé un nouveau formulaire en 2013 pour régler le problème pour les nouveaux comptes de REEE qui sont ouverts, ce problème touche toujours de nombreuses familles qui ont ouvert un REEE avant 2013.

Il est important de noter que les REEE ne sont pas administrés directement par le gouvernement du Canada (ce qui exclut l'enregistrement des régimes effectué par l'ARC). L'exécution du PCEE est régie par une entente de prestation des services conclue avec des institutions financières, des banques, des sociétés de fonds communs de placement et des fondations de bourses d'études. Les seuls coûts liés à l'exécution du PCEE sont les coûts salariaux et non salariaux des employés fédéraux (les autres coûts de gestion, comme les technologies de l'information (TI), les centres d'appels, etc., ne sont pas inclus). L'examen des dossiers a révélé que, de 1998 à 2013, les coûts de fonctionnement du PCEE sont passés de 3,7 millions de dollars à 8,5 millions de dollars. En divisant le budget de fonctionnement du PCEE par le total des paiements du PCEE, on constate que les coûts de fonctionnement représentaient 2,5 % du total des paiements du PCEE en 1998 et 1,0 % en 2013.

Dans le cadre de l'examen des dossiers, on a comparé l'efficacité de la prestation des services du PCEE à celle d'autres programmes et résultats stratégiques d'Emploi et Développement social Canada (EDSC). Les résultats ont révélé que les coûts de fonctionnement du PCEE étaient comparables à ceux des programmes correspondants aux résultats stratégiques de la sécurité du revenu (0,1 %) et du développement social (2,1 %) ainsi qu'à d'autres programmes comme l'assurance-emploi (9,7 %) et le PCPE (3,1 %)⁸². Toutefois, il est difficile d'utiliser cette approche pour mesurer l'efficacité de l'exécution du programme parce que le modèle du PCEE permet de réaliser des économies considérables grâce à son modèle de prestation des services au sein duquel les institutions financières et les groupes de fournisseurs jouent un rôle important dans l'exécution du programme, et ce, sans entraîner de coûts pour le gouvernement du Canada⁸³.

⁸² Les résultats stratégiques de la sécurité du revenu comprennent le programme de la Sécurité du revenu. Les résultats stratégiques du développement social comprennent la Prestation nationale pour enfants.

⁸³ Veuillez noter que les promoteurs doivent investir pour fournir les incitatifs du programme, c.-à-d. modification des systèmes pour satisfaire aux normes de sécurité relatives à la transmission des données, vendeurs, etc.

En conclusion, même si le PCEE semble faire partie des programmes d'EDSC les plus efficaces lorsqu'il est évalué selon cette mesure, il faut tenir compte du fait que son exécution repose sur un modèle unique de prestation des services (où certains fournisseurs de services imposent des frais aux détenteurs de comptes pour couvrir les coûts d'exécution, ce qui n'a aucune incidence sur l'efficacité du gouvernement du Canada dans l'exécution du programme) comparativement aux programmes dont l'exécution est assurée exclusivement par EDSC⁸⁴. Par conséquent, toute comparaison avec des programmes dont la prestation des services est assurée en grande partie par le gouvernement du Canada est d'autant plus difficile.

⁸⁴ Veuillez consulter Informetrica (2008). Le rapport indique que « *les banques ne demandent pas de frais d'adhésion. Les frais d'administration annuels varient de 0 \$ à 50 \$ [...] Les autres institutions financières demandent des frais similaires. [...] Les revenus sont générés par des marges d'intérêt et des frais imposés pour la gestion des fonds de placement et les commissions de vente imposées lors de l'achat des fonds communs de placement.* »

8. *Conclusions, recommandations et travaux à venir*

Dans l'ensemble, l'augmentation des coûts liés aux études postsecondaires justifie la nécessité du Programme canadien pour l'épargne-études (PCEE). Le gouvernement n'a démontré aucun changement de priorités concernant l'importance de l'apprentissage, l'importance d'épargner en vue des études postsecondaires et l'importance des régimes enregistrés d'épargne-études (REEE) et du PCEE.

On a pu observer une augmentation considérable de la participation au REEE et de l'épargne dans les REEE à tous les niveaux de revenu. Le taux de participation a augmenté chaque année dans toutes les catégories de revenu – notamment, le taux de participation aux REEE au sein des familles dont le revenu est inférieur au seuil le plus bas de la Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE) supplémentaire a quadruplé depuis 1999 et a atteint 30 % en 2012 (on a constaté que le BEC a eu une incidence importante sur ce taux). Le taux de participation aux REEE au sein des familles dont le revenu se situe entre les deux seuils de revenu de la SCEE supplémentaire a atteint 47 % en 2012. Néanmoins, le taux de participation aux REEE au sein de ces familles demeure beaucoup plus bas que celui des familles dont le revenu est supérieur au seuil le plus haut de la SCEE supplémentaire. Ces dernières reçoivent donc une partie importante de tous les paiements de subventions (et une plus grande part que la proportion globale qu'elles représentent parmi la population globale des familles ayant des enfants de moins de 18 ans).

Certains parents décident encore d'épargner en vue des études postsecondaires de leurs enfants hors des REEE. Cependant, il semble que le problème de sensibilisation générale au PCEE qui existait auparavant est maintenant presque réglé, mais il y a encore un manque de compréhension des règles régissant le PCEE et les REEE (et des avantages liés aux REEE).

Avec le développement du programme, le nombre d'étudiants aux études postsecondaires qui utilisent les REEE pendant leurs études a continué d'augmenter de façon importante, tout comme les retraits de fonds des REEE. L'utilisation du PCEE et des REEE et leur effet sur les étudiants pourraient faire l'objet d'une prochaine évaluation.

8.1. *Recommandations*

1. Examiner des moyens pour que les fonds atteignent plus efficacement les familles ayant le plus besoin d'aide et d'encouragement pour épargner en vue des études postsecondaires de leurs enfants.
2. Compléter les initiatives de sensibilisation visant à mieux faire *connaître* le PCEE en favorisant une meilleure *compréhension* des incitatifs à l'épargne qu'il offre en vue d'augmenter la participation des familles canadiennes au programme.

Annexe 1 – Questions d'évaluation

	Section du présent rapport (ou « RT » si la question est abordée dans un rapport technique)	Documents sources
Pertinence : Besoin continu du programme		
1. Est-ce que les coûts liés aux études postsecondaires justifient l'existence du PCEE?	3.1	Revue de la littérature, étude de l'EDM, sondage sur le PCEE
a. Quel est le niveau d'endettement actuel des étudiants diplômés, et quelle est la tendance observée?	3.1	Revue de la littérature, sondage sur le PCEE
b. Quels sont les frais de scolarité associés aux différents types d'études postsecondaires, et quelle est la tendance observée?	3.1	Revue de la littérature, sondage sur le PCEE
c. Quels sont les frais de subsistance des étudiants, et quelle est la tendance observée?	3.1	Revue de la littérature, étude de l'EDM
2. La société doit-elle épargner davantage en vue des études postsecondaires?	3.0	Revue de la littérature, étude de l'EDM
a. Dans quelle mesure les subventions et les bons motivent-ils les gens à épargner?	3.3	Revue de la littérature
b. Pourquoi certaines familles épargnent-elles en vue des études postsecondaires alors que d'autres ne le font pas?	4.0	Étude de l'EDM, études de cas, sondage sur le PCEE
c. De quelle façon les familles priorisent-elles leurs dépenses et leur épargne?	4.0, 4.2.4	Étude de l'EDM, études de cas, sondage sur le PCEE
d. Quelles sont les caractéristiques des familles qui épargnent par rapport à celles qui n'épargnent pas?	4.0	Étude de l'EDM, études de cas, sondage sur le PCEE
3. Comment les REEE se comparent-ils aux régimes d'épargne en vue des études postsecondaires des autres pays?	3.3	Revue de la littérature
a. D'autres pays ont-ils des programmes similaires au PCEE, et quelles sont leurs caractéristiques?	3.3	Revue de la littérature
Pertinence : Conformité avec les priorités gouvernementales		
4. Les objectifs du PCEE correspondent-ils aux priorités du gouvernement fédéral?	3.2	Revue de la littérature
a. Existe-t-il un modèle clair ou explicite au sein du gouvernement du Canada en ce qui concerne	3.2	Revue de la littérature

l'élaboration des programmes d'épargne?		
b. Les récentes déclarations publiques du gouvernement du Canada ont-elles contribué à améliorer le PCEE/REEE, ou ont-elles plutôt entraîné une marginalisation de ces programmes ou les ont-elles limités?	3.2	Revue de la littérature
c. Le PCEE est-il conforme ou contribue-t-il à la priorité suivante du gouvernement du Canada : « former la main-d'œuvre la plus instruite, la plus compétente et la plus polyvalente au monde »?	3.2	Revue de la littérature
5. Les objectifs du PCEE s'harmonisent-ils aux objectifs stratégiques d'EDSC?	3.2	Revue de la littérature
Pertinence : Harmonisation avec les rôles et responsabilités du gouvernement		
6. Quels sont les rôles et les responsabilités du gouvernement fédéral dans l'exécution du PCEE?	3.2, 7.2	Revue de la littérature
Rendement : Réalisation des résultats escomptés		
7. Quels sont les taux de participation aux programmes du REEE, du BEC et de la SCEE supplémentaire, et quelle est la tendance observée?	4.1	Analyses des données administratives, étude de l'EASEF, étude de l'ECCF
a. Quels sont les profils de littératie financière et socioéconomiques des participants aux REEE, au BEC et à la SCEE supplémentaire, et quelle est la tendance observée?	4.1, 4.2, 4.3	Analyses des données administratives, étude de l'EASEF, étude de l'ECCF, revue de la littérature
b. Quel âge ont les bénéficiaires quand on ouvre leur compte REEE, et quelle est la tendance observée?	4.2.1	Analyses des données administratives
8. Existe-t-il des raisons de croire que les habitudes d'épargne en vue des études postsecondaires dans les REEE ont changé à la suite de la mise en place de la SCEE en 1998?	4.1	Revue de la littérature, analyses des données administratives, étude de l'EASEF, étude de l'ARC et du PCEE
a. Les gens épargnent-ils davantage en vue des études postsecondaires en cotisant à un REEE depuis 1998?	4.1	Analyses des données administratives, étude de l'ARC et du PCEE
b. Quels ont été les effets sur l'épargne en vue des études postsecondaires dans les REEE?	Aucune preuve	Aucune preuve
c. Y a-t-il eu d'autres changements dans les habitudes d'épargne pour les études postsecondaires dans des REEE depuis la mise en œuvre des programmes de la SCEE supplémentaire et du BEC?	4.1, 4.2, 4.3	Analyses des données administratives, étude de l'ARC et du PCEE
d. Quel est le montant annuel moyen épargné en vue des études postsecondaires dans les REEE?	4.2	Analyses des données administratives, étude de l'ARC et du PCEE, revue de la littérature, étude de l'EASEF, étude de l'ECCF

e. Quel est le montant total épargné en vue des études postsecondaires dans les REEE, et quelle est la tendance observée?	6.0, 6.1	Analyses des données administratives, revue de la littérature, étude de l'EASEF
f. Dans quelle mesure l'épargne en vue des études postsecondaires dans les REEE provient-elle de fonds qui, autrement, auraient été affectés à des REER ou à d'autres instruments d'épargne?	4.2.4	Sondage sur le PCEE, étude de l'EDM, études de cas, étude de l'ARC et du PCEE
g. Quelle est la proportion de bénéficiaires du BEC qui utilisent leurs propres ressources pour cotiser à un REEE?	4.3.2	Analyses des données administratives, études de cas
h. Dans quelle mesure les familles endettées cotisent-elles à un REEE?	4.2.4	Études de cas, sondage sur le PCEE, étude de l'ECCF
9. Quelle est la proportion de Canadiens qui épargnent en vue des études postsecondaires hors d'un REEE?	5.1	Sondage sur le PCEE, études de cas, étude de l'EJET, étude de l'EASEF, étude de l'ECCF
a. Quelles sources d'épargne utilisent-ils?	5.1	Sondage sur le PCEE, études de cas, étude de l'EJET, étude de l'EASEF, étude de l'ECCF
b. Pourquoi ne cotisent-ils pas à un REEE?	5.2	Sondage sur le PCEE, étude de cas
10. Y a-t-il davantage de familles à faible revenu qui épargnent pour les études postsecondaires dans des REEE?	4.3.1	Analyses des données administratives, EASEF, étude de l'ARC et du PCEE
a. Dans quelle mesure les paiements de la SCEE supplémentaire et du BEC sont-ils accordés aux personnes qui font partie d'une famille en situation temporaire de faible revenu par rapport à celles qui font partie d'une famille en situation permanente de faible revenu?	4.3.3	Sondage sur le PCEE, étude de l'ARC et du PCEE
b. Pourquoi existe-t-il des cotisations relativement élevées pour les familles dont le revenu est très bas?	Aucune preuve	Aucune preuve
c. Dans quelle mesure les cotisations à un REEE des bénéficiaires qui font partie d'une famille à faible revenu proviennent-ils d'autres membres de la famille ou d'amis?	4.3.2	Sondage sur le PCEE, études de cas, analyses des données administratives
11. Le fait, pour les parents, d'avoir mis de côté des épargnes en vue des études postsecondaires de leurs enfants change-t-il leurs aspirations envers leurs enfants concernant les études postsecondaires?	4.2.3	Revue de la littérature, sondage sur le PCEE, étude de l'EASEF, étude de l'ECCF
12. Quelle portion du financement des études postsecondaires provient du PCEE?	6.1, 6.2	Étude de l'EASEF, sondage sur le PCEE
a. Quel est le nombre d'étudiants qui effectuent des retraits d'un REEE, et quelles sont les tendances?	6.1	Revue de la littérature, analyses des données administratives

13. Dans quelle mesure le PCEE rend-il les études postsecondaires plus abordables?	6.2	Sondage sur le PCEE, étude de l'EASEF
a. Dans quelle mesure les parents ayant cotisé à un REEE sont-ils mieux préparés à assumer le fardeau financier lié aux études postsecondaires de leurs enfants?	6.2	Étude de l'EASEF
b. Comment la présence de fonds dans les REEE influence-t-elle la demande pour les prêts étudiants?	6.2	Revue de la littérature, étude de l'EJET, étude de l'END, sondage sur le PCEE, étude sur l'interaction, étude de l'EASEF, étude de l'ECCF
c. Quelle incidence ont les REEE et le PCEE sur le montant des prêts et bourses accordé aux étudiants?	6.2	Revue de la littérature, étude de l'EJET, sondage sur le PCEE, étude sur l'interaction, étude de l'EASEF, sondage sur le PCPE
d. Quel effet les REEE et le PCEE ont-ils sur la réduction de l'endettement des étudiants?	6.2	Revue de la littérature, étude de l'END, étude de l'EASEF
e. Quelle portion des coûts liés aux études postsecondaires est-elle couverte par les fonds d'un REEE?	6.0, 6.1, 6.2	Sondage sur le PCEE, étude de l'EASEF
f. Quelles autres mesures de financement en vue des études postsecondaires les étudiants utilisent-ils?	6.2	Étude de l'EJET, étude de l'END, sondage sur le PCEE, étude de l'EASEF, étude de l'ECCF
Rendement : Démonstration d'efficacité et d'économie		
14. Dans quelle mesure le financement du PCEE va-t-il aux personnes qui, sans ce programme, n'auraient pas cotisé à un REEE en vue des études postsecondaires?	7.1	Sondage sur le PCEE, étude de l'EDM, étude de l'EASEF, revue de la littérature, étude de l'ARC et du PCEE
a. Quel montant de fonds supplémentaires est généré par les incitatifs du PCEE?	4.1, 7.1	Analyses des données administratives
15. Quelle est l'efficacité du modèle de prestation de services du PCEE?	7.2	Revue de la littérature, étude de l'ARC et du PCEE
a. Quels sont les coûts de gestion du PCEE, et quelle est la tendance observée? (par bénéficiaire, par dollar administré)?	7.2	Revue de la littérature
b. Quelles sont les différences entre ces coûts et les coûts de gestion d'autres programmes similaires (Régime des pensions du Canada, l'assurance-emploi, etc.) dont la prestation de services est entièrement exécutée par le gouvernement?	7.2	Revue de la littérature

Annexe 2 – Sommaire des études réalisées pour appuyer l'évaluation sommative

EDSC (2012D), « Literature/File Review for the Summative Evaluation of the Canada Education Savings Program (CESP) » (en anglais seulement)

Le but de cette revue de la littérature consistait à dresser un aperçu des renseignements déjà disponibles dans les documents du domaine public et les documents internes d'Emploi et Développement social Canada (EDSC), les sondages réalisés et les rapports de recherche, et à réunir ensuite les renseignements (provenant de plus de 70 documents) répondant à une série de questions d'évaluation. Cet examen a permis de démontrer que de nombreux renseignements étaient déjà disponibles dans la littérature.

EDSC (2012C), « Impacts and Effects of the CESP on Family Savings: A Study Using the Access and Support to Education and Training Survey (ASETS) » (en anglais seulement)

Cette étude visait à fournir des éléments de preuve concernant les répercussions et les effets du PCEE sur l'épargne des familles à l'aide de l'Enquête sur les approches en matière de planification des études de 2002 et de l'Enquête sur l'accès et le soutien à l'éducation et la formation de 2008, toutes deux réalisées par Statistique Canada. L'analyse s'est limitée aux familles ayant des enfants de moins de 18 ans. L'analyse a été réalisée pour différentes plages de revenus dans le but de comparer les répercussions du PCEE selon le groupe de revenu. Le rapport a permis d'obtenir des renseignements sur les familles qui ont épargné en vue d'études postsecondaires et celles qui ne l'ont pas fait. Les résultats étaient fondés sur un échantillon de 7 545 parents ayant des enfants âgés de 0 à 17 ans.

EDSC (2012G), « PSE Students and RESP Savings Use: A Study Using the ASETS » (en anglais seulement)

Cette étude était axée sur la capacité du PCEE à rendre plus abordables les études postsecondaires. Le rapport présente également des données tirées de l'Enquête sur l'accès et le soutien à l'éducation et la formation de Statistique Canada dans le but de déterminer quelle portion du financement des études postsecondaires provient du PCEE et dans quelle mesure le Programme permet de rendre les études postsecondaires plus abordables. L'échantillon retenu pour cette étude était composé de 6 327 jeunes âgés de 18 à 24 ans.

Gray & McDonald (2012), « An Evaluation of the RESP program based on the National Graduate Survey » (en anglais seulement), préparé pour EDSC

Ce rapport est fondé sur les données de l'Enquête nationale auprès des diplômés de 2000 et de 2005 de Statistique Canada menées auprès d'étudiants d'établissements

postsecondaires (universités, collèges et écoles de métiers) qui ont obtenu un diplôme ou terminé leur scolarité. L'enquête a été conçue dans le but de déterminer, par exemple, la mesure dans laquelle les diplômés de programmes d'études postsecondaires ont été capables de trouver un emploi après leurs études, le lien entre le domaine d'études et l'emploi subséquent, la satisfaction des diplômés à l'égard de leur emploi et de leurs perspectives de carrière, les taux de chômage et de sous-emploi. Le rapport comprend une analyse des statistiques descriptives ainsi qu'une analyse de régression. La première partie du rapport est axée sur les répercussions des REEE comme source de financement des études postsecondaires alors que les autres parties examinent les répercussions du financement provenant d'un REEE sur les prêts étudiants.

EDSC (2012A), « Saving for PSE: Findings from the Canadian Financial Capability Survey » (en anglais seulement)

L'Enquête canadienne sur les capacités financières (ECCF) de 2009 de Statistique Canada a été réalisée dans le but de faire la lumière sur les connaissances, les capacités et les comportements des Canadiens en ce qui concerne la prise de décisions financières (c.-à-d. la mesure dans laquelle les Canadiens comprennent leur situation financière, connaissent les services financiers qui leur sont offerts et quels sont leurs plans pour le futur). L'étude découlant de l'enquête (dont l'échantillon était composé de 4 637 personnes) se penche sur l'épargne en vue des études postsecondaires (incluant les REEE) effectuées par des personnes financièrement responsables d'enfants de moins de 18 ans. Le but principal du rapport consistait à cerner les caractéristiques associées aux personnes qui ont épargné en vue d'études postsecondaires et à mesurer le taux de participation aux REEE selon les caractéristiques sociodémographiques.

EDSC (2012B), « Impacts and Effects of the CESP on Family Savings: A Study Using the Survey of Household Spending (SHS) » (en anglais seulement)

L'Enquête sur les dépenses des ménages de Statistique Canada a été conçue pour recueillir des données annuelles sur les dépenses des ménages pour les produits et services de consommation, les variations de l'actif, les hypothèques et autres prêts, ainsi que le revenu annuel et des renseignements au sujet des caractéristiques des logements et de l'équipement ménager. L'Enquête sur les dépenses des ménages est réalisée chaque année entre les mois de janvier et de mars. Les fichiers de microdonnées à grande diffusion (FMGD) des années 1997 à 2009 ont été utilisés dans le cadre de cette étude. Chacune des années de l'Enquête sur les dépenses des ménages a été comparée afin de vérifier l'uniformité des variables. Cette étude était axée principalement sur l'épargne générale des ménages et examinait en premier lieu si les familles (plus particulièrement les familles à faible revenu) disposaient des ressources financières adéquates pour épargner, puis déterminait la façon dont ces familles établissaient l'ordre de priorité de leurs dépenses. L'étude examinait ensuite les répercussions possibles de la SCEE supplémentaire et du BEC sur les montants et les taux d'épargne nets des familles admissibles.

Finnie & Wismer (2012), « Assessing the Use of Registered Education Savings Plans (RESPs) using Youth in Transition Survey (YITS) & Post-Secondary Education Participation Survey (PEPS) » (en anglais seulement), préparé pour EDSC

L'Enquête auprès des jeunes en transition [cohorte A] et l'Enquête sur la participation aux études postsecondaires (EPEP) ont été utilisées pour les analyses réalisées pour ce rapport. L'Enquête auprès des jeunes en transition (cohorte A), qui a débuté en 2000, porte sur un échantillon de jeunes nés en 1984. Les cycles 3 et 4 (2004 et 2006) ont été utilisés dans le cadre de ce rapport puisque c'est au cours de ces cycles que les répondants (alors âgés de 18 à 21 ans) ont entrepris leurs études postsecondaires. L'EPEP a été réalisée en février et mars 2002 auprès de jeunes âgés de 18 à 24 ans dans le but de recueillir des renseignements au sujet des programmes d'enseignement, des prêts étudiants et de divers autres renseignements relatifs aux études postsecondaires. À l'aide des données de ces enquêtes, cette évaluation tente de répondre à bon nombre de questions liées aux comportements des parents en matière d'épargne et à établir des liens entre ces comportements, l'accès aux études postsecondaires et la façon dont les étudiants financent leurs études.

EDSC (2013A), « Registered Education Saving Plans: Participants, Take-up and Trends » (en anglais seulement)

Ce rapport est fondé sur les bases de données administratives et examine les questions liées à la participation au REEE. À l'aide d'un échantillon aléatoire de 10 % de 452 837 bénéficiaires (et 288 461 souscripteurs) pour les années 1998 à 2011, l'étude examine le nombre de participants au REEE, le taux de participation au régime ainsi que les tendances observées entre 1998 et 2011. Le profil des participants au REEE ainsi que l'âge auquel les comptes du REEE ont été ouverts font également partie des données qui ont été examinées.

EDSC (2013B), « Registered Education Savings Plans: Saving Habits » (en anglais seulement)

Ce rapport est fondé sur les bases de données administratives et examine les questions liées aux habitudes d'épargne des utilisateurs de REEE. Un échantillon aléatoire de 10 % des bénéficiaires de REEE pour les années 1998 à 2011 figurant dans la base de données administrative du PCEE a été utilisé (échantillon composé de 452 837 bénéficiaires). Le rapport examine principalement les cotisations annuelles aux REEE, l'épargne cumulative et les effets de la SCEE supplémentaire et du BEC sur l'épargne.

EDSC (2013C), « Registered Education Savings Plans: Canada Learning Bond Recipients » (en anglais seulement)

Ce rapport examine les comportements en matière d'épargne relative aux REEE des familles à faible revenu qui ont bénéficié du BEC au moins une fois. Un échantillon aléatoire de 10 % des bénéficiaires du REEE pour les années 2005 à 2011 figurant dans la base de données administrative du PCEE a été utilisé. Comme le rapport est axé sur les

bénéficiaires du BEC, l'échantillon a été limité à ces bénéficiaires (41 963 personnes). Le rapport tente de déterminer si les bénéficiaires du BEC ont versé leurs propres ressources dans le REEE ainsi que la mesure dans laquelle les familles se sont retrouvées dans une situation de faible revenu ou se sont sorties d'une telle situation.

EDSC (2013D), « Registered Education Saving Plan Withdrawals » (en anglais seulement)

Ce rapport évalue les répercussions ainsi que les effets du PCEE sur les épargnes des familles. Le rapport tente de déterminer quel est le nombre d'étudiants qui effectuent des retraits d'un REEE, quelles sont les tendances à cet égard et quelle portion des coûts liés aux études postsecondaires est couverte par les montants d'un REEE. Un échantillon aléatoire de 10 % de 483 334 bénéficiaires d'un REEE pour les années 1998 à 2012, desquels 113 226 ont effectué un retrait de leur REEE pendant leurs études postsecondaires, a été utilisé.

R. A. Malatest & Associates (2013), « Case Studies with Low-Income Families » (en anglais seulement), préparé pour EDSC

Un total de 104 entrevues détaillées ont été menées auprès des parents de familles à revenu faible et moyen dans le cadre de ces études de cas. Pour les besoins de ces études, les familles à faible revenu étaient définies comme les familles dont le revenu familial annuel était inférieur à 40 000 \$ et les familles à revenu moyen, comme les familles dont le revenu familial annuel se situait entre 40 000 \$ et 82 000 \$⁸⁵. Ces entrevues ont été réparties à parts égales entre des souscripteurs (c.-à-d. les personnes qui ont ouvert un REEE) et des personnes qui ne souscrivent pas à un REEE (sélectionnées au moyen d'un système d'appel aléatoire). L'objectif principal de ces études de cas consistait à documenter et à évaluer les raisons pour lesquelles certaines familles à faible revenu choisissent d'épargner en vue des études postsecondaires alors que d'autres non. Ces études de cas examinent également la mesure dans laquelle les membres de la famille élargie, les proches et les amis des familles à faible revenu contribuent aux REEE.

EDSC (2014D), « CESP Survey: Technical Evaluation Report » (en anglais seulement)

Un sondage a été réalisé par la firme R.A. Malatest and Associates auprès de 2 015 familles ayant des enfants de moins de 18 ans et des enfants de 18 ans et plus fréquentant un établissement postsecondaire et souscrivant ou non à un REEE. Le but de cette enquête consistait à recueillir des renseignements sur les quatre principaux sujets suivants : (i) pourquoi certaines familles épargnent en vue des études postsecondaires au moyen d'un REEE alors que d'autres ne le font pas; (ii) les caractéristiques associées aux familles qui épargnent à l'aide d'un REEE par rapport aux caractéristiques des familles qui n'utilisent pas les REEE comme mécanisme d'épargne; (iii) l'incidence des aspirations parentales sur les épargnes dans un REEE et la participation des enfants à des études postsecondaires; et (iv) l'incidence des épargnes de REEE sur le coût des études

⁸⁵ Ces échelles salariales sont fondées sur une estimation des seuils de revenu aux fins d'admissibilité à la SCEE supplémentaire.

postsecondaires et le recours à des prêts étudiants. Le sondage a été principalement réalisé par téléphone (ou par Internet) et durait environ 20 minutes.

EDSC (2014C), « Examples of the Impact of RESP Withdrawals on Student Loan and Grant Amounts » (en anglais seulement)

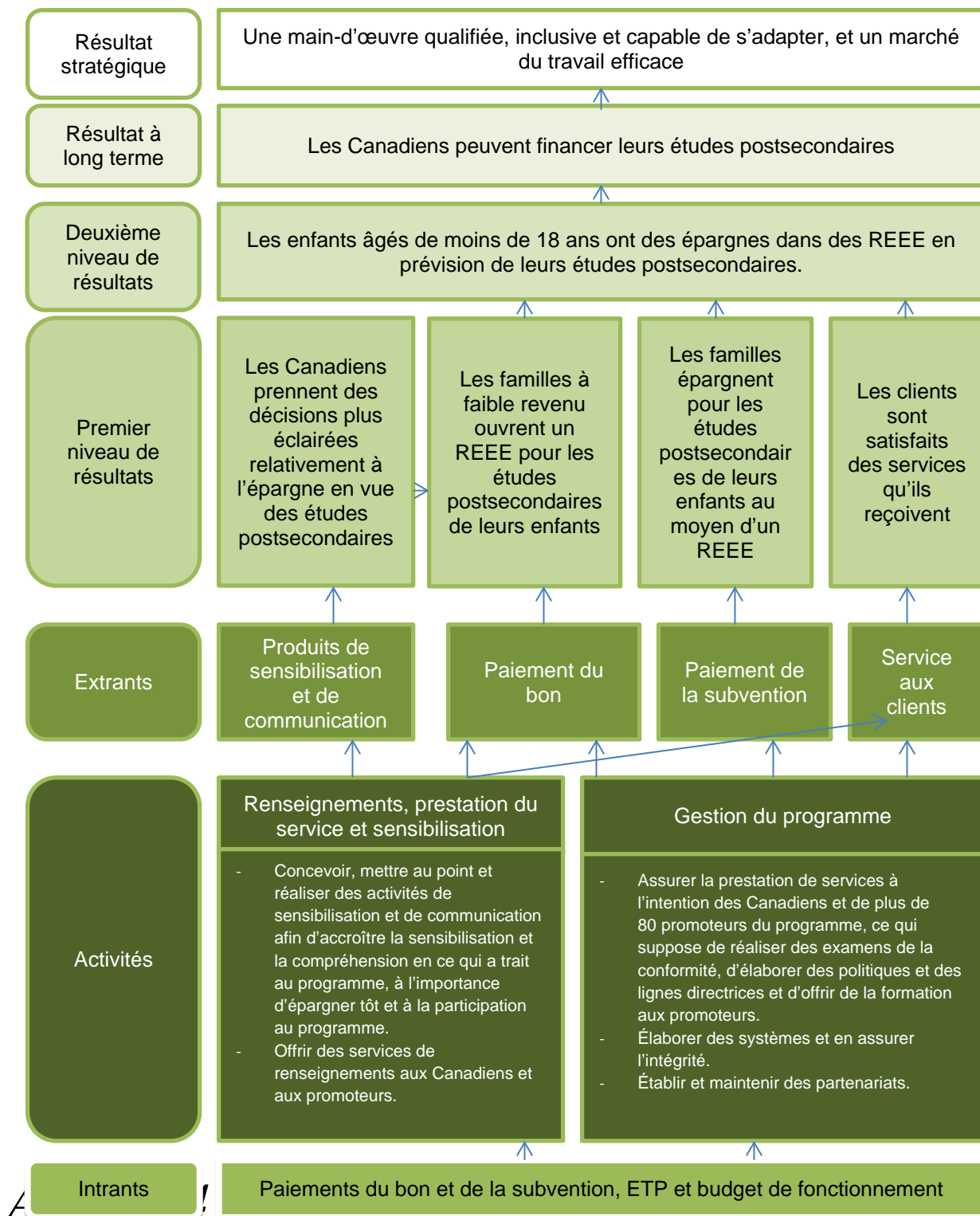
Ce rapport présente les résultats d'un examen initial des répercussions des retraits effectués d'un REEE sur les montants de prêts et de bourses aux étudiants à l'aide d'exemples hypothétiques de situations auxquelles les étudiants pourraient être confrontés au moment d'effectuer des retraits d'un REEE. L'outil en ligne « Estimateur d'aide financière aux étudiants » offert par le Ministère afin d'aider les étudiants à estimer le montant de l'aide financière aux étudiants (prêts et bourses aux étudiants) auquel ils pourraient avoir droit a été utilisé afin de déterminer les répercussions possibles des retraits d'un REEE sur l'aide financière attribuée à un étudiant⁸⁶. Bien que ces exemples hypothétiques ne permettent pas de mesurer la valeur en dollars de l'importance des liens, ils démontrent clairement les liens étroits qui existent entre le PCPE et le PCEE.

EDSC (2015), « Analysis of the Canada Education Savings Program Participation and Expenditures for Different Income Groups » (en anglais seulement)

Cette étude examine les variations de la participation et des dépenses de programme par groupe de revenu, les répercussions de la SCEE supplémentaire offerte depuis 2005 sur le taux de participation à un REEE des familles à faible revenu et les répercussions des cotisations à un REEE sur les cotisations à un REER. Les analyses réalisées sont fondées sur un échantillon aléatoire de familles vivant avec des enfants de moins de 18 ans. Un échantillon de 1 % des familles figurant dans la base de données de la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) pour les années 1999 à 2012 a été retenu et jumelé à des données provenant de la déclaration T1 de l'Agence du revenu du Canada et à des données administratives du PCEE. Cet échantillon était composé de familles vivant avec des enfants de moins de 18 ans. Elles étaient les principales personnes responsables de ces enfants et étaient inscrites à la PFCE.

⁸⁶ Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'outil en ligne, veuillez consulter le site Web Cibléétudes.

Annexe 3 – Modèle logique du PCEE



En plus de la SCEE et du BEC, l'administration et la prestation de la Subvention canadienne pour l'épargne-invalidité et du Bon canadien pour l'épargne-invalidité sont assurées par le PCEE. Ce dernier gère également la prestation des services des programmes d'épargne avec le REEE au nom des provinces de l'Alberta, de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique.

Études produites par EDSC

- EDSC. 2011A. « Evaluability Assessment for the Summative Evaluation of the Canada Education Savings Program (CESP) ».
- EDSC. 2012A. « Saving for PSE: Findings from the Canadian Financial Capability Survey ».
- EDSC. 2012B. « Impacts and Effects of the CESP on Family Savings: A Study Using the Survey of Household Spending (SHS) ».
- EDSC. 2012C. « Impacts and Effects of the CESP on Family Savings: A Study Using the Access and Support to Education and Training Survey (ASETS) ».
- EDSC. 2012D. « Literature/File Review for the Summative Evaluation of the Canada Education Savings Program (CESP) ».
- EDSC. 2012E. « Evaluation Framework for the Evaluation of the Canada Education Savings Program ».
- EDSC. 2012F. « Evaluation Methodology for the Evaluation of the Canada Education Savings Program ».
- EDSC. 2012G. « PSE Students and RESP Savings Use: A Study Using the ASETS ».
- EDSC. 2013A. « Registered Education Saving Plans: Participants, Take-up and Trends ».
- EDSC. 2013B. « Registered Education Savings Plans: Saving Habits ».
- EDSC. 2013C. « Registered Education Savings Plans: Canada Learning Bond Recipients ».
- EDSC. 2013D. « Registered Education Saving Plan Withdrawals ».
- EDSC. 2013E. « RESP Contributions by Foreign-Born Parents: Using the Access and Support to Education and Training Survey (ASETS) ».
- EDSC. 2014A. « Canada Education Savings Program (CESP) and Family Savings: Interim Evaluation Report ».
- EDSC. 2014B. « Registered Education Saving Plan Contributions above the Maximum Grant Limit ».
- EDSC. 2014C. « Examples of the Impact of RESP Withdrawals on Student Loan and Grant Amounts ».

EDSC. 2014D. « CESP Survey: Technical Evaluation Report ».

EDSC. 2015. « Analysis of the Canada Education Savings Program Participation and Expenditures for Different Income Groups ».

Études commandées par EDSC à des consultants externes

Finnie, et Wismer. 2012. « Assessing the Use of Registered Education Savings Plans (RESPs) using Youth in Transition Survey (YITS) & Post-Secondary Education Participation Survey (PEPS) ». Préparé pour EDSC.

Gray, et McDonald. 2012. « An Evaluation of the RESP program based on the National Graduate Survey ». Préparé pour EDSC.

R. A. Malatest and Associates. 2013. « Case Studies with Low-Income Families ». Préparé pour EDSC.

Autres études

Audet, Mathieu, et Bele. 2011. « Parental Savings for their Children's Post-Secondary Education: Does Financial Literacy Matter? ». Préparé pour EDSC.

Banque de Montréal. 2013. « Sondage de BMO auprès des étudiants ». Réalisé par Pollara.

Banque Scotia. 2014. « Canadian Parents Are Not Confident They Are Saving Enough for Their Children's Post-Secondary Education ». Étude dirigée par Nielsen du 19 au 27 août 2014.

Benjamin, Daniel J. 2003. « Does 401(k) eligibility increase saving? Evidence from propensity score sub-classification ». *Journal of Public Economics* vol. 87 (5-6) : p. 1259–1290.

Benjamin, Dwayne, et Michael Smart. 2011. « Do RESPs Increase Household Saving? ». Version préliminaire.

Benjamin, Dwayne, et Michael Smart. 2012. « Savings Trends in Canada ». Préparé pour EDSC.

Berger, Joseph, Anne Motte et Andrew Parkin. « Le prix du savoir : l'accès à l'éducation et la situation financière des étudiants au Canada ». 4^e éd., Série de recherches Millennium, Les bourses du millénaire, 2009.

- Beshears, et coll. 2006. « The importance of default options for retirement savings outcomes: Evidence from the United States ». Bureau national de recherches économique, document de travail N° 12009.
- Beverly, Sandra, Margaret Clancy et Michael Sherraden. 2014. « Testing Universal College Savings Accounts at Birth: Early Research from SEED for Oklahoma Kids ». Centre for Social Development, Résumé de recherche, 14-08.
- Bureau du surintendant des institutions financières. 2012. « Rapport actuariel sur le Programme canadien de prêts aux étudiants au 31 juillet 2011 ».
- Consortium canadien de recherche sur les étudiants universitaires. Juin 2012. « Enquête de 2012 auprès des étudiants de dernière année ». Préparé par Prairie Research Associates.
- Choi, James J., David Laibson et Brigitte C. Madrian. 2004. « Plan Design and 401(k) Savings Outcomes ». Rédigé pour the National Tax Journal Forum on Pensions.
- Connolly, Ellis, et Mario Kohler. 2004. « The impact of superannuation on household saving ». Document de discussion et de recherche, Economic Research Department, Reserve Bank of Australia.
- Corak, Miles, Matthew J. Lindquist et Bhashkar Mazumder. 2010. « A Comparison of Upward and Downward Intergenerational Mobility in Canada, Sweden and the United States ». Préparé pour le *31st General Conference of The International Association for Research in Income and Wealth*, Saint-Gall, Suisse.
- Dworak-Fisher, et Keenan. 2008. « Encouraging Participation in 401(k) Plans : Reconsidering the Employer Match ». U.S. Bureau of Labor Statistics, document de travail 420.
- Dynarski. 2004. « Who Benefits From the Education Savings Incentives? Income, Educational Expectations, and the Value of the 529 and Coverdell ». Université Harvard, Kennedy School of Government & National Bureau of Economic Research.
- Engelhardt, et Kumar. 2007. « Employer Matching and 401(k) Saving: Evidence from the Health and Retirement Study ». *Journal of Public Economics*, vol. 91 (10) : 1920-43.
- EDSC. 2011B. « Évaluation sommative : Programme canadien de prêts aux étudiants ».
- EDSC. 2011C. « Final Report : Linking CSLP-CESP-LAD Data to Analyze Program Interactions ». Préparé par le Programme canadien pour l'épargne-études (PCEE) et le Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE).
- EDSC. 2014E. « Guide sur les prêts aux étudiants ».

- Finances Canada. 1998. « Bâtir le Canada pour le XXI^e siècle : Le plan budgétaire de 1998 ».
- Finances Canada. 1998. « Bâtir le Canada pour le XXI^e siècle : Stratégie canadienne pour l'égalité des chances ».
- Finances Canada. 2004. « Nouvel élan vers la réussite : Le plan budgétaire de 2004 ».
- Financial Services Authority of Great Britain. 2005. « Measuring Financial Capability: An Exploratory Study ». Université de Bristol, Personal Finance Research Centre.
- Informetrica. 2008. « Review of Registered Education Savings Plan Industry Practices ».
- Iwry, J. Mark, Peter R. Orszag et William G. Gale. 2005. « The Saver's Credit: Expanding Retirement Savings for Middle- and Lower-Income Americans ». *The Retirement Security Project* n°2005-2.
- Kempson, Elaine, Andrea Finney et Sara Davies. 2011. *The Child Trust Fund Findings from the Wave 2 Evaluation*. Personal Finance Research Centre, Université de Bristol.
- La Banque mondiale 2013. *Matching Contributions for Pensions: A Review of International Experience*.
- Madrian, Brigitte C., et Dennis F. Shea. 2001. « The Power of Suggestion: Inertia in 401(k) Participation and Savings Behavior ». *The Quarterly Journal of Economics* vol. 116 (4) : 1149-1187.
- Madrian, Brigitte C. 2012. « Matching Contributions and Savings Outcomes: A Behavioral Economics Perspective ». National Bureau of Economic Research, document de travail n° 18220.
- Mitchell, Olivia S., Stephen P. Utkus et Tongxuan (Stella) Yang. 2007. « Turning Workers into Savers? Incentives, Liquidity, and Choice in 401(k) Plan Design ». *National Tax Journal* vol. 60 (3) : 469-489.
- Organisation de coopération et de développement économique. 2014. « Regards sur l'éducation 2014 : Les indicateurs de l'OCDE ».
- Ressources humaines et Développement des compétences Canada. 2003. *Formative Evaluation of the Canada Education Savings Grant*.
- Ressources humaines et Développement des compétences Canada. 2009. « Évaluation formative de la Subvention canadienne pour l'épargne-études supplémentaire et du Bon d'études canadien ».

Ressources humaines et Développement des compétences Canada. 2014. « Programme canadien pour l'épargne-études : Rapport statistique annuel 2013 ».

Ressources humaines et Développement des compétences Canada. 23 janvier 2014. « Minister Bergen encourages families to apply for the Canada Learning Bond ». Communiqué de presse.

Statistique Canada. 1995 à 1999. « Frais de scolarité universitaires », Frais de scolarité et de subsistance des étudiants à temps plein dans les universités et collèges du Canada, *Le Quotidien*.

Statistique Canada. 2014. « Enquête sur les approches en matière de planification des études, 2013 », *Le Quotidien*, 29 octobre 2014.

Statistique Canada. 2013. « Frais de scolarité et de subsistance des étudiants à temps plein dans les universités et collèges du Canada qui confèrent des grades (FSSUC) ».

TD Canada Trust Éducation et compétences financières. 2011. « Parents struggle to save for kids' post-secondary studies ».

VanDerhei, Jack. 2010. « The Impact of Automatic Enrollment in 401(k) Plans on Future Retirement Accumulations: A Simulation Study Based on Plan Design Modifications of Large Plan Sponsors ». *EBRI Issue Brief* (341).